



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTRÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027





RENTÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027

Sommaire

Édito.....8

Le projet strategique academique 2026-2030 : un cap pour l'académie.....10

Chiffres clés de l'académie de Nancy-Metz12

1. Une école pour réussir et s’épanouir

1.1 Consolider les apprentissages fondamentaux16

1.2 Faire réussir tous les collégiens.22

1.3 Accompagner chaque élève dans la construction de son avenir.26

1.4 Transformer la voie professionnelle et favoriser l’insertion32

1.5 Déployer des parcours éducatifs au service de l’épanouissement des élèves.....38

1.6 Développer les compétences linguistiques et ouvrir les élèves à l’Europe et au monde. .46

2. Agir pour l’égalité des chances et protéger les élèves

2.1 Construire une école inclusive et accessible à tous56

2.2 Garantir l’égalité des chances sur tous les territoires.64

2.3 Anticiper les évolutions démographiques et adapter l’offre scolaire70

2.4 Favoriser l’ambition scolaire et l’accès aux parcours d’excellence.74

2.5 Sécuriser les parcours des élèves et prévenir les ruptures scolaires78

2.6 Protéger les élèves et garantir un climat scolaire apaisé82

2.7 Faire vivre les valeurs de la République, l’égalité et la citoyenneté94

3. Des professionnels engagés pour la réussite des élèves

3.1 Attirer, recruter et fidéliser.102

3.2 Former tout au long de la carrière.108

3.3 Accompagner les carrières et développer les talents114

3.4 Garantir la continuité des enseignements et le remplacement des professeurs.120

4. Innover et préparer l’école de demain

4.1 Développer les usages du numérique éducatif et de l’intelligence artificielle126

4.2 Éduquer aux enjeux du développement durable132

4.3 Renforcer les liens entre l’École et le monde économique.....138

4.4 Innover au service des apprentissages142

5. Les territoires en action

5.1 Meurthe-et-Moselle148

5.2 Meuse.....152

5.3 Moselle.....154

5.4 Vosges156

Les grands rendez-vous de l’année scolaire 2026-2027 ..158

Lexique160



L'École au cœur

L'École est l'un des lieux où la République se construit chaque jour. Elle transmet des savoirs, forme des esprits libres, protège les élèves, rassemble autour de valeurs communes et ouvre à chacun la possibilité de construire son avenir.

À la rentrée 2026, l'académie de Nancy-Metz inscrit son action dans une exigence simple et forte : instruire et protéger. Instruire, en donnant à chaque élève les savoirs fondamentaux, la maîtrise du langage, le goût du raisonnement, la capacité à comprendre le monde et à y prendre sa place. Protéger, en garantissant à chaque enfant un cadre scolaire serein, respectueux, attentif à sa santé, à son bien-être et à son épanouissement.

Cette double mission prend une résonance particulière dans notre académie. Territoire frontalier, rural, urbain, industriel, universitaire et profondément marqué par la diversité de ses bassins de vie, Nancy-Metz doit répondre à des réalités contrastées sans jamais renoncer à une même exigence pour tous les élèves. La baisse démographique, les transformations des métiers, les attentes des familles, les mutations numériques et les enjeux climatiques nous obligent à penser l'École dans le temps long, avec méthode, lucidité et ambition.

C'est le sens du Projet stratégique académique 2026-2030. Il fixe un cap : renforcer l'ambition et la mobilité, agir pour l'égalité des chances, garantir un climat de travail propice à l'épanouissement et au bien-être. Ces priorités ne sont pas des intentions abstraites. Elles se traduisent concrètement dans les écoles, les collèges, les lycées et les services : nouveaux programmes, accompagnement renforcé des élèves, développement de l'orientation, transformation de la voie professionnelle, classes à horaires aménagés maths et sciences, école inclusive, internats d'excellence, Territoires éducatifs ruraux,

prévention du harcèlement, santé mentale, valeurs de la République, formation des personnels, intelligence artificielle, transition écologique et ouverture européenne.

L'École au cœur de la République, c'est aussi une École qui refuse les déterminismes. Aucun lieu de résidence, aucune origine sociale, aucun besoin particulier, aucune difficulté de parcours ne doit enfermer un élève dans une trajectoire écrite d'avance. Notre responsabilité collective est de repérer plus tôt, d'accompagner plus justement, d'élargir les horizons et de donner à chaque jeune les moyens d'oser.

Cette ambition repose d'abord sur les femmes et les hommes qui font vivre le service public d'éducation. Professeurs, personnels de direction, inspecteurs, personnels administratifs, sociaux, de santé, d'éducation, AESH, agents des services académiques : tous contribuent, à leur place, à la réussite des élèves. Les accompagner, les former, reconnaître leur engagement et améliorer leurs conditions d'exercice sont des priorités essentielles pour permettre à l'École de tenir ses promesses.

L'année scolaire 2026-2027 sera donc une année d'exigence, de consolidation et de confiance. Exigence dans les apprentissages. Consolidation des réformes engagées. Confiance dans les équipes, dans les territoires et dans la capacité de notre École à changer des trajectoires de vie.

A toutes et à tous, je souhaite une très belle rentrée 2026, et une année riche d'expériences et de belles rencontres !

Pierre-François Mourier

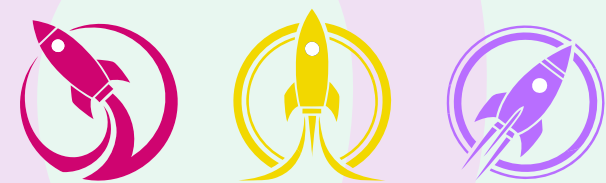
Recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,
Recteur de la zone de défense et de sécurité Est,
Chancelier des universités.

LE PROJET STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE 2026-2030 : UN CAP POUR L'ACADÉMIE



La rentrée 2026 marque la mise en œuvre du Projet stratégique académique 2026-2030. Construit à partir des réalités de l'académie de Nancy-Metz et des transformations qui traversent l'École, il fixe un cap commun pour les quatre prochaines années : donner à chaque élève les moyens de réussir, d'élargir ses perspectives et de construire son avenir, tout en accompagnant les personnels et les territoires face aux évolutions éducatives, sociales, technologiques et démographiques.

Ces orientations prennent corps dans les priorités présentées dans ce dossier de presse. Orientation et découverte des métiers, mobilité européenne et internationale, formation des personnels, maîtrise des savoirs fondamentaux, école inclusive, égalité des chances, continuités territoriales, climat scolaire, santé et bien-être, engagement des élèves ou encore évolution des espaces de travail : les actions engagées à la rentrée 2026 constituent les premières traductions concrètes de cette stratégie académique.



LE PSA EN ACTION DANS CE DOSSIER

AXE 1 : RENFORCER L'AMBITION ET LA MOBILITÉ

« Soyez tout ce que vous pouvez être »

Accompagner les parcours et l'orientation, favoriser les mobilités géographiques, européennes et professionnelles, et permettre à chacun de se former tout au long de la vie.

AXE 2 : AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

« Donnez le meilleur de vous-même »

Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux, réduire le poids des déterminismes sociaux et des inégalités, et garantir les continuités éducatives et scolaires dans tous les territoires.

AXE 3 : GARANTIR UN CLIMAT DE TRAVAIL PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT ET AU BIEN-ÊTRE

« Trouvez le chemin de la réussite »

Renforcer la proximité avec les élèves, les familles et les personnels, créer des espaces de travail adaptés aux besoins actuels et futurs, valoriser l'engagement et l'initiative et veiller au bien-être de chacun.

COMMENT LIRE LE PSA DANS CE DOSSIER

Tout au long du dossier, les actions présentées sont reliées aux trois axes du Projet stratégique académique 2026-2030.

Des repères visuels permettent d'identifier les priorités auxquelles elles contribuent : ambition et mobilité, égalité des chances, climat de travail, bien-être et épanouissement.

Cette lecture montre comment les orientations du Projet stratégique académique prennent corps dans les politiques conduites à la rentrée 2026, au plus près des élèves, des personnels et des territoires.

Chiffres clés de l'académie de Nancy-Metz

LES ÉLÈVES

360 099

écoliers, collégiens et lycéens

- **182 538** élèves du 1^{er} degré
- **177 561** élèves du 2^d degré
 - **105 275** collégiens
 - **72 286** lycéens
 - dont **24 918** lycéens professionnels



Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2026 / Source : service inter-académique des statistiques

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 271

écoles et établissements du 2^d degré

- **1 870** écoles (publiques et privées SC)
- **255** collèges
- **143** lycées et Erea dont 88 LGT ou LPO, 55 lycées professionnels et 3 EREA



Source : service inter-académique des statistiques

LES ENSEIGNANTS

29 186

professeurs enseignent à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés



Effectifs à la rentrée 2025
Source : BSA décembre 2025

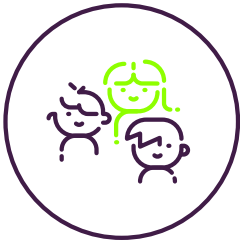
LE TAUX D'ENCADREMENT

PREMIER DEGRÉ

21

Nombre moyen d'élèves par enseignant

Source : Archipel 2025



SECOND DEGRÉ

1,27

Taux d'encadrement en collège

1,27

Taux d'encadrement en lycées généraux et technologiques

2,01

Taux d'encadrement en lycée professionnel

Source : Archipel 2025

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

81,1 %

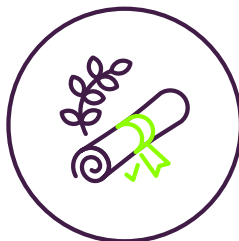
Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

84,5 % en 2025

91,9 %

Taux de réussite au baccalauréat

92,6 % en 2025



Source : service inter-académique des statistiques

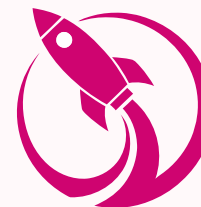


1

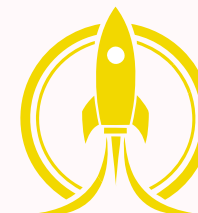
Une école pour réussir et s'épanouir

Cette partie éclaire principalement
les axes 1 et 2
du Projet Stratégique Académique :
renforcer l'ambition et la mobilité
des élèves, tout en agissant
dès les premières années
contre les écarts de réussite.

AXE 1



AXE 2





1.1 Consolider les apprentissages fondamentaux

INSTALLER LES BASES DÈS LES PREMIÈRES ANNÉES

C'est à l'école maternelle puis à l'école élémentaire que se construisent les fondations du parcours scolaire : le langage, la lecture, l'écriture, l'expression orale, les premiers raisonnements mathématiques, mais aussi la confiance dans sa capacité à apprendre.

À la rentrée 2026, plusieurs évolutions viennent renforcer cette ambition dans le premier degré : l'entrée en vigueur de nouveaux programmes, la mise en place de plans locaux de formation dans chaque école, l'évolution du référentiel métier des directrices et directeurs d'école, la réforme de la formation initiale des professeurs des écoles et l'ouverture de nouveaux dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans.

L'objectif est de mieux accompagner chaque élève dès les premières années de scolarité, en repérant plus tôt les besoins, en adaptant les pratiques de classe et en organisant la formation des enseignants au plus près des réalités des écoles.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Entrée en vigueur de nouveaux programmes à l'école maternelle et de nouveaux programmes en français, mathématiques, histoire-géographie, langues vivantes, sciences et technologie, enseignement moral et civique à l'école élémentaire et dans le secondaire.
- Déploiement de l'acte II des plans Français et Mathématiques, avec la mise en place de plans locaux de formation dans chaque école.
- Mise en œuvre du nouveau référentiel métier des directrices et directeurs d'école.
- Réforme de la formation initiale des professeurs des écoles.
- Ouverture de quatre nouveaux dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans à Frouard (54), Metz (57), Behren-lès-Forbach (57) et Épinal (88).

DES PROGRAMMES POUR MIEUX STRUCTURER LES APPRENTISSAGES

La maîtrise du langage, de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale et des mathématiques demeure au cœur des premières années de scolarité. Ces apprentissages constituent le socle sur lequel se construisent la réussite des élèves, leur autonomie et leur confiance dans le travail scolaire.

Mis en œuvre progressivement à partir de la rentrée 2026, les nouveaux programmes renforcent la lisibilité des attendus à chaque niveau et la progressivité des apprentissages. Ils offrent aux enseignants un cadre commun pour organiser les séquences de classe, suivre les progrès des élèves et identifier plus rapidement les difficultés.

Cette clarification doit permettre d'agir plus tôt sur les écarts de réussite, dès l'école maternelle et tout au long de l'école élémentaire, en adaptant les pratiques pédagogiques aux besoins réellement observés dans les classes.

REPÈRES

Les nouveaux programmes concernent :

- l'école maternelle,
- le français,
- les mathématiques,
- l'histoire-géographie,
- les langues vivantes,
- les sciences et la technologie,
- l'enseignement moral et civique.

FORMER LES ENSEIGNANTS À PARTIR DES BESOINS DE CHAQUE ÉCOLE

Après six années de déploiement des plans Français et Mathématiques, une nouvelle étape s’ouvre à la rentrée 2026 avec la mise en place de plans locaux de formation dans chaque école.

Chaque enseignant a déjà bénéficié de deux formations de **30 heures**, l’une en français, l’autre en mathématiques. Le nouveau cycle, organisé sur quatre ans, permettra d’ancrer davantage la formation dans les réalités de chaque école, au plus près des besoins observés dans les classes.

Piloté par la directrice ou le directeur d’école, en lien avec l’inspecteur de l’Éducation nationale, chaque plan local de formation permettra d’identifier les priorités de travail de l’équipe : consolidation des apprentissages fondamentaux, évolution des pratiques pédagogiques, accompagnement des difficultés récurrentes des élèves, développement du travail collectif.

Un minimum de **72 heures** de formation est prévu pour chaque école sur ce nouveau cycle de quatre ans. L’objectif est de faire de la formation un levier directement utile aux équipes, pour mieux répondre aux besoins des élèves et réduire les écarts de réussite dès les premières années de scolarité.

REPÈRES

- Plans Français et Mathématiques
- **6 années** de déploiement.
- **2 formations de 30 heures** suivies par chaque enseignant : une en français, une en mathématiques.
- Nouveau cycle de formation organisé sur **4 ans**.
- **72 heures** minimum de formation prévues pour chaque école.
- Possibilité de proposer des résidences pédagogiques et de nouvelles constellations.



Directrices et directeurs d’école : coordonner le travail collectif au service des apprentissages

À la rentrée 2026, le nouveau référentiel métier des directrices et directeurs d’école précise leur place dans l’animation pédagogique de l’école, le suivi du projet d’école et l’accompagnement du travail collectif des équipes.

Cette évolution prend une dimension particulière avec la mise en place des plans locaux de formation. Construits à l’échelle de chaque école, ces plans doivent permettre de partir des besoins réellement observés dans les classes : difficultés récurrentes des élèves, priorités du projet d’école, pratiques pédagogiques à consolider, besoins de formation exprimés par les équipes.

En lien avec l’inspecteur de l’Éducation nationale, les directrices et directeurs d’école contribuent à faire émerger ces priorités et à organiser une réponse collective, au plus près du terrain.

Leur rôle est ainsi conforté comme point d’appui du travail d’équipe, au service d’un objectif central : mieux accompagner les apprentissages de chaque élève dès les premières années de scolarité.



ÉVALUATIONS NATIONALES : REPÉRER PLUS TÔT, AGIR PLUS VITE

Organisées désormais du CP au CM2 dans le premier degré, les évaluations nationales donnent aux équipes des repères communs en français et en mathématiques. Elles permettent d’identifier les acquis des élèves, de repérer les fragilités dès leur apparition et d’adapter plus rapidement les réponses pédagogiques.

En CP, une seconde évaluation est organisée en janvier. Elle permet de mesurer les progrès réalisés après les premières aides mises en place et d’ajuster l’accompagnement avant que les difficultés ne s’installent.

Au-delà de la classe, les résultats constituent également un outil de pilotage pour les écoles, les circonscriptions, les départements et l’académie. Ils permettent d’identifier les points d’appui, les compétences à consolider et les priorités de formation des enseignants.

Les résultats de la rentrée 2025 montrent des acquis solides dans plusieurs domaines. En mathématiques, les élèves de l’académie se situent au-dessus des moyennes nationales sur plusieurs compétences, notamment en résolution de problèmes au CP et au CM1. En français, les résultats sont également favorables en compréhension de mots à l’oral au CP et en écriture de mots au CE1.

Ils invitent aussi à maintenir une vigilance particulière sur la compréhension de textes lus seuls au cycle 3, compétence essentielle pour la suite du parcours scolaire.

L’enjeu est donc double : s’appuyer sur les réussites observées et renforcer l’accompagnement des élèves sur les compétences qui restent à consolider

REPÈRES

Évaluations nationales – rentrée 2025

Part des élèves dont la maîtrise de la compétence est satisfaisante

Français

- **CP** – Comprendre des mots à l’oral : 86,5 % dans l’académie, contre 85,3 % au niveau national.
- **CE1** – Écrire des mots : 74,7 % dans l’académie, contre 72,4 % au niveau national.
- **CM2** – Comprendre un texte lu seul : 55,8 % dans l’académie, contre 56,1 % au niveau national.

Mathématiques

- **CP** – Résoudre des problèmes : 72,7 % dans l’académie, contre 69,3 % au niveau national.
- **CM1** – Résoudre des problèmes : 63,3 % dans l’académie, contre 61,1 % au niveau national.
- **CM2** – Poser et calculer : 48,5 % dans l’académie, contre 45,9 % au niveau national.



Mieux accueillir les enfants dès deux ans

À la rentrée 2026, quatre nouveaux dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans ouvriront à Frouard (54), Metz (57), Behren-lès-Forbach (57) et Épinal (88).

Implantés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils bénéficieront de quatre équivalents temps plein supplémentaires.

Ces dispositifs permettent de préparer progressivement l'entrée à l'école maternelle. Ils favorisent le développement du langage, la socialisation, l'acquisition des premiers repères scolaires et la construction d'un lien de confiance avec les familles.

Ils reposent également sur un travail partenarial avec les collectivités, les acteurs de la petite enfance et les structures de proximité, afin d'accompagner les enfants au plus près de leurs besoins et de leur environnement.

CHIFFRES CLÉS

4 nouveaux dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans.

4 équivalents temps plein créés.

6 années de déploiement des plans Français et Mathématiques.

2 formations de 30 heures suivies par chaque enseignant : une en français, une en mathématiques.

72 heures minimum de formation par école sur le nouveau cycle de quatre ans.

Des évaluations nationales organisées du **CP** au **CM2**.

Des résultats 2025 supérieurs aux moyennes nationales sur plusieurs compétences en français et en mathématiques.

Des points de vigilance identifiés en compréhension de textes lus seuls au cycle 3.





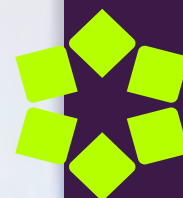
1.2 Faire réussir tous les collégiens

AGIR PLUS TÔT FACE AUX DIFFICULTÉS

Au collège, les apprentissages se consolident, les fragilités doivent être repérées rapidement et les premiers choix d'orientation commencent à se préparer.

À la rentrée 2026, l'académie de Nancy-Metz poursuit deux priorités : accompagner les collèges qui rencontrent les difficultés les plus persistantes et ouvrir davantage de perspectives aux élèves, notamment dans les domaines scientifiques.

Cette action prend deux formes principales : la démarche « Collèges en progrès », déployée dans **16 collèges** de l'académie, et l'extension des classes à horaires aménagés mathématiques et sciences (CHAMS), qui concerneront **11 collèges** à la rentrée 2026.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Poursuite de la démarche « Collèges en progrès » dans **16 collèges** de l'académie.
- Mise en œuvre d'une feuille de route pluriannuelle dans chaque collège engagé.
- Mobilisation d'une équipe ressource académique et départementale auprès des établissements concernés.
- Organisation de temps de travail collectif autour des apprentissages, du climat scolaire, de la santé, de l'organisation du temps scolaire et du lien avec les familles.
- Extension des classes à horaires aménagés mathématiques et sciences (CHAMS) : **11 collèges engagés à la rentrée 2026, contre 3 en 2025-2026.**

COLLÈGES EN PROGRÈS : CONCENTRER L'ACCOMPAGNEMENT LÀ OÙ LES BESOINS SONT LES PLUS FORTS

Dans l'académie de Nancy-Metz, **16 collèges** sont engagés dans la démarche « Collèges en progrès ».

Ces établissements ont été retenus parce qu'ils rencontrent des difficultés durables à faire réussir l'ensemble de leurs élèves, malgré l'investissement des équipes et les projets pédagogiques déjà conduits.

L'objectif est d'éviter que les difficultés scolaires ne s'installent, en travaillant à partir des besoins réels de chaque collège : apprentissages, climat scolaire, santé, organisation de la journée des élèves, prise en compte des élèves à besoins particuliers, lien avec les familles.

La démarche associe les équipes du collège (professeurs, personnels de direction, personnels éducatifs, sociaux et de santé) à une équipe ressource académique et départementale. Cette équipe intervient selon les besoins identifiés par l'établissement, avec des expertises pédagogiques, éducatives, médico-sociales et organisationnelles.

Chaque collège construit une feuille de route pluriannuelle. Elle fixe des priorités locales et des actions concrètes pour faire progresser les élèves. Lorsqu'une difficulté est repérée, par exemple en écriture ou en calcul, elle n'est pas traitée uniquement en français ou en mathématiques : elle devient un sujet de travail pour l'ensemble des disciplines concernées.

Au second semestre 2025-2026, des temps ont été banalisés pour permettre ce travail collectif. Les chefs d'établissement ont également bénéficié d'un programme de formation national et académique.

REPÈRES

Les 16 collèges engagés dans la démarche « Collèges en progrès » (page suivante)

Collèges du dispositif Collèges en progrès

Rentrée 2025



OUVRIR D'AVANTAGE LES PARCOURS SCIENTIFIQUES AU COLLÈGE

À la rentrée 2026, l'académie poursuit l'extension des classes à horaires aménagés mathématiques et sciences (CHAMS).

Ces classes s'adressent à des élèves volontaires de quatrième et de troisième. Elles proposent un temps d'enseignement complémentaire consacré à des projets collectifs d'investigation scientifique ou technologique.

Les élèves travaillent avec des enseignants, des chercheurs, des enseignants du supérieur et des professionnels. Ils découvrent des méthodes de recherche, des démarches d'expérimentation et des métiers scientifiques.

Inscrites dans le plan Filles et maths, les CHAMS visent aussi à lutter contre les stéréotypes qui éloignent encore certaines jeunes filles des parcours scientifiques. Le dispositif garantit au moins 50 % de filles dans les effectifs.

Après **3 collèges** engagés en 2025-2026, **11 collèges** proposeront une CHAMS à la rentrée 2026.



Quand les sciences prennent de l'altitude

Au collège Seitlinger de Rohrbach-lès-Bitche (57), 47 élèves des Classes à horaires aménagés Mathématiques et Sciences (CHAMS), dont 27 filles, ont participé en juin 2026 à un projet de lancement de ballon stratosphérique conduit avec des enseignants et des doctorants de l'Université de Lorraine.

Mobilisant la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques et la technologie, cette expérimentation illustre l'ambition des CHAMS : faire vivre les sciences par des projets concrets, renforcer la confiance des élèves et encourager davantage de jeunes filles à se projeter dans des parcours scientifiques.

CHIFFRES CLÉS

16 collèges engagés dans la démarche « Collèges en progrès », répartis dans les 4 départements de l'académie.

1 feuille de route pluriannuelle construite par chaque collège engagé.

3 collèges engagés dans les classes à horaires aménagés mathématiques et sciences (CHAMS) en 2025-2026 ; 11 à la rentrée 2026.

Au moins **50 %** de filles dans les effectifs des CHAMS.

47 élèves participants au projet CHAMS du collège Seitlinger de Rohrbach-lès-Bitche en 2025-2026, dont **27** filles.

1 lancement de ballon stratosphérique mené avec l'Université de Lorraine en juin 2026.

AXE 1



AMBITION & MOBILITÉ

AXE 3



BIEN-ÊTRE & CLIMAT



1.3 Accompagner chaque élève dans la construction de son d'avenir

CONSTRUIRE SON PARCOURS, DÈS LE COLLÈGE

L'orientation ne se limite pas aux choix de fin de troisième ou de terminale. Dès le collège, les élèves doivent pouvoir découvrir des métiers, comprendre les formations, identifier les compétences attendues et se projeter dans différents parcours.

À la rentrée 2026, le Plan Avenir structure ce travail dans les collèges et les lycées. Annoncé le 5 juin 2025, il s'organise autour de **5 priorités et de 23 mesures**. Plusieurs d'entre elles concernent directement l'accompagnement à l'orientation, la découverte des métiers et la transition vers l'enseignement supérieur.

Dans les établissements, cette démarche repose sur trois outils : les plans pluriannuels d'éducation à l'orientation, les quatre demi-journées de découverte des métiers et la plateforme Avenir(s), destinée aux élèves, aux familles et aux équipes éducatives.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Généralisation progressive des plans pluriannuels d'éducation à l'orientation dans les collèges et les lycées.
- Intégration des quatre demi-journées de découverte des métiers dans les plans d'établissement.
- Mise à disposition progressive de parcours de découverte des métiers sur la plateforme Avenir(s), de la 5^e à la 3^e.
- Déploiement de l'espace Mon Projet SUP pour accompagner les lycéens dans leurs choix d'études supérieures.
- Développement de parcours d'autoformation M@gistère pour les personnels impliqués dans l'accompagnement à l'orientation et la découverte des métiers.

DES PARCOURS D'ORIENTATION CONSTRUITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Chaque collège et chaque lycée est invité à construire un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation. Ce plan organise, sur plusieurs années, les actions proposées aux élèves : découverte des métiers, information sur les formations, rencontres avec des professionnels, travail sur les compétences à s'orienter et préparation des choix de poursuite d'études.

Il permet d'inscrire l'orientation dans le projet d'établissement. Les actions ne sont plus pensées comme des temps isolés, mais comme un parcours progressif, adapté à l'âge des élèves, aux besoins repérés par les équipes et aux ressources du territoire.

REPÈRES

Un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation peut articuler :

- les **quatre demi-journées** de découverte des métiers,
- des **rencontres** avec des professionnels ;
- des **visites** d'entreprises ou de lieux de formation,
- des **temps de travail** sur les formations et les secteurs d'activité,
- les ressources de la **plateforme Avenir(s)**,
- **l'accompagnement** des équipes éducatives,
- **l'information** des familles.
- **Découvrir les métiers** de la 5^e à la 3^e

Dans le cadre du Plan Avenir, des parcours de découverte des secteurs d'activité et des métiers sont construits à l'échelle de la région académique Grand Est pour les élèves de la 5^e à la 3^e.

Ces parcours associent les compétences à s'orienter, les apprentissages disciplinaires et les interventions de professionnels. Un premier parcours est élaboré avec la filière agricole. D'autres contenus sont en préparation avec les secteurs de l'industrie, de la transition énergétique, du bâtiment, des travaux publics et du sanitaire et social.

Ce travail est conduit avec l'appui de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), des branches professionnelles, des ambassadeurs métiers de la Région Grand Est, de la Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage (DRAFPICA), des services d'orientation et d'équipes élargies au-delà de la Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO).

AVENIR(S) : UN SUPPORT COMMUN POUR L'ORIENTATION

La plateforme Avenir(s) devient le support numérique du Plan Avenir. Elle rassemble des ressources pour aider les élèves à explorer les métiers, les formations et les étapes de leur parcours d'orientation.

Son déploiement s'accompagne de temps d'information et de formation. Les professeurs principaux de troisième ont été les premiers formés et sensibilisés à la plateforme. Un parcours d'autoformation M@gistère, d'abord conçu pour eux, a été retravaillé afin d'être accessible à tous les professeurs principaux de collège à la rentrée 2026-2027.

Un autre parcours M@gistère, intitulé « Découvrir les métiers », est en cours de construction à l'échelle de la région académique. Il sera accessible à tout membre de l'équipe éducative impliqué dans la découverte des métiers. Il doit permettre d'identifier les ressources, les acteurs et les partenaires mobilisables dans cette mission.



La plateforme Avenir(s) rassemble des ressources pour explorer les métiers, les formations et les étapes du parcours d'orientation.



Mon Projet SUP : préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur

Intégré à la plateforme Avenir(s), l'espace Mon Projet SUP est animé par l'Onisep Grand Est. Il a été présenté pour la première fois lors du salon académique Oriaction 2025.

Cet espace propose des ressources actualisées pour aider les lycéens à explorer les formations, à structurer leur réflexion et à préparer leurs choix sur Parcoursup.

Il s'inscrit dans un accompagnement plus large de la transition vers l'enseignement supérieur : présence du pôle Parcoursup sur les salons, webinaires à destination des élèves et des familles, numéro vert 0 800 400 070, messagerie de contact et suivi assuré dans les établissements par les équipes éducatives, les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale.

Découvrir les vidéos Avenir(s)



**DES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER
LES ÉQUIPES**

La Gazette de la découverte des métiers paraît quatre fois par an. Destinée aux professeurs référents découverte des métiers, elle valorise les métiers d'avenir, la mixité professionnelle et les actions conduites dans les établissements.

Elle constitue un outil d'appui pour les équipes éducatives engagées dans l'accompagnement à l'orientation et la découverte des métiers.

**PARCOURSUP : ACCOMPAGNER LES CHOIX
VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

L'accompagnement à l'orientation se poursuit jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Parcoursup constitue, pour les lycéens comme pour les candidats en réorientation, une étape importante dans la construction de leur parcours.

Dans l'académie de Nancy-Metz, **28 128 candidats** ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup en 2026, contre **27 267** en 2025, soit 861 candidats supplémentaires.

Parmi eux, **19 136 élèves de terminale** ont confirmé un vœu en **2026**, contre **19 224 en 2025**. Le nombre de candidats en réorientation progresse également, avec **5 939 candidats en 2026**, contre **5 590 en 2025**.

Ces données confirment l'importance d'un accompagnement progressif et lisible des élèves, des familles et des équipes éducatives, depuis la découverte des métiers jusqu'à la formulation des choix d'études supérieures.

CHIFFRES CLÉS

5 priorités et **23** mesures
dans le Plan Avenir annoncé
le 5 juin 2025.

4 demi-journées de découverte
des métiers intégrées aux plans
pluriannuels d'éducation à
l'orientation.

Des parcours de découverte des
métiers construits de la 5^e à la 3^e.

4 publications par an pour la Gazette
de la découverte des métiers.

28 128 candidats de l'académie
de Nancy-Metz ont confirmé au moins
un vœu sur Parcoursup en 2026,
contre **27 267** en 2025.

19 136 élèves de terminale ont
confirmé un vœu en 2026, contre
19 224 en 2025.

5 939 candidats en réorientation
ont confirmé un vœu en 2026,
contre **5 590** en 2025.

146 plans pluriannuels d'éducation
à l'orientation déjà finalisés dans les
établissements de l'académie,
sur **434** attendus.

2 121 personnels formés aux enjeux
de l'orientation en 2025-2026.

1 035 professeurs principaux de
troisième formés ou sensibilisés à la
plateforme Avenir(s).



AXE 1



AMBITION & MOBILITÉ

AXE 2



ÉGALITÉ DES CHANCES



1.4 Transformer la voie professionnelle et favoriser l'insertion

FORMER AUX MÉTIERS, PRÉPARER L'INSERTION

La voie professionnelle prépare les élèves à entrer dans le monde du travail, tout en leur laissant la possibilité de poursuivre leurs études.

À la rentrée 2026, l'académie de Nancy-Metz poursuit l'adaptation de son offre de formation aux besoins des territoires et des entreprises. Ce travail concerne à la fois les diplômes, les partenariats avec le monde économique et l'accompagnement des élèves après l'obtention de leur diplôme.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

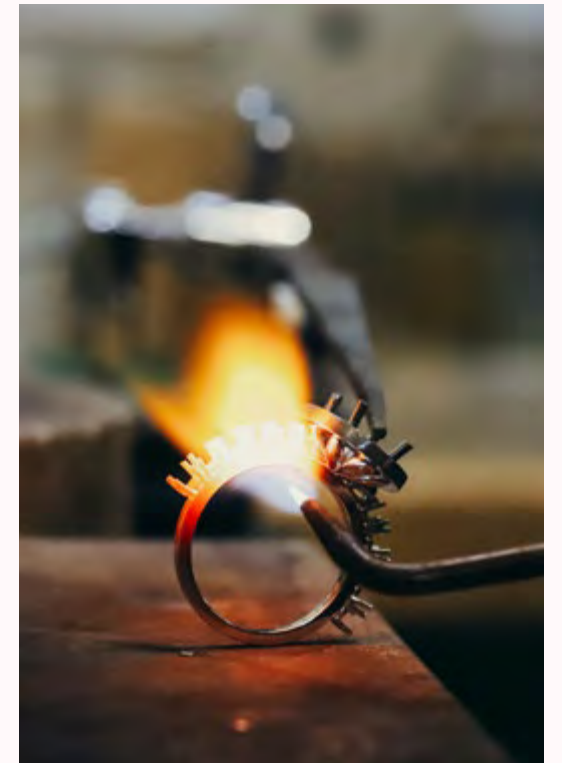
- Mise en œuvre de la réforme des diplômes des métiers d'art, avec l'ouverture d'un premier brevet national des métiers d'art et du design (BNMA) en bijouterie.
- Déploiement d'AvenirPro+, destiné aux lycéens professionnels sans solution d'emploi, d'apprentissage ou de poursuite d'études à l'issue de leur diplôme.
- Poursuite du développement des Bureaux des entreprises dans les lycées professionnels.
- Extension du plan « 1 jeune, 1 mentor », déployé dans 24 lycées professionnels de l'académie en 2025-2026.

ADAPTER LES FORMATIONS AUX MÉTIERS QUI RECRUTENT

L'académie fait évoluer sa carte des formations en lien avec les branches professionnelles, les entreprises, les collectivités territoriales et les acteurs de l'emploi.

L'objectif est de proposer des formations en phase avec les besoins de recrutement, les évolutions technologiques, la transition écologique, la transition numérique et les nouvelles compétences attendues dans les territoires.

À la rentrée 2026, cette évolution se traduit notamment par la réforme des diplômes des métiers d'art et l'ouverture d'un premier BNMA en bijouterie.



PORTRAIT

**Julian
Manneville**

**ENSEIGNANT EN VOIE
PROFESSIONNELLE**

**ÉQUIPE MÉTIERS
DE L'AUTOMOBILE –
TEAM LEVASSOR**

**LYCÉE DES MÉTIERS ENTRE
MEURTHE & SÂNON**

Accompagner les élèves vers un projet choisi

« Un projet professionnel ne se décrète pas. Il se construit progressivement. Beaucoup d'élèves arrivent en lycée professionnel avec une idée encore floue de leur avenir, parfois sans avoir totalement choisi leur formation. Notre rôle est de les aider à se projeter, à comprendre les réalités des métiers et à identifier les possibilités qui s'ouvrent à eux. »

Cet accompagnement passe par des situations très concrètes : les périodes de formation en entreprise, les rencontres avec des professionnels, les projets conduits en atelier, mais aussi les temps d'échange qui permettent aux élèves de prendre du recul sur leurs expériences.

J'aime dire que l'on sème des idées. Certaines germeront tout de suite, d'autres plus tard. L'important est que les élèves deviennent progressivement acteurs de leur parcours. Pour certains, la voie professionnelle confirme l'envie d'entrer rapidement dans la vie active. Pour d'autres, elle révèle une capacité à poursuivre des études qu'ils n'avaient pas toujours imaginée.

Le lien avec les entreprises donne du sens aux apprentissages. Les élèves comprennent mieux pourquoi ils apprennent une méthode, une règle, un geste professionnel ou une compétence lorsqu'ils les voient utilisés dans un contexte réel. Ils découvrent aussi les attentes du monde du travail : la ponctualité, la communication, le travail en équipe, la qualité du travail rendu, la capacité à s'adapter.

Mais l'école ne doit pas seulement répondre aux besoins immédiats des entreprises. Elle doit aussi former des jeunes capables d'évoluer, de poursuivre leur parcours et de s'adapter à des métiers qui changeront demain.

La voie professionnelle permet souvent de révéler des compétences que les élèves n'identifient pas eux-mêmes : organiser un travail, résoudre un problème, communiquer avec un client, faire preuve de créativité, gérer une situation imprévue. Ces réussites changent le regard qu'ils portent sur eux-mêmes.

C'est tout l'enjeu de notre mission : maintenir l'exigence, accompagner les progrès, construire la confiance et aider chaque jeune à trouver sa place, comme futur professionnel mais aussi comme citoyen en devenir. »

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES JUSQU'À UNE SOLUTION

**L'accompagnement des lycéens
professionnels ne s'arrête pas à l'obtention
du diplôme.**

À compter de la rentrée 2026, AvenirPro+ s'adressera aux élèves qui sortent de lycée professionnel sans solution d'emploi, d'apprentissage ou de poursuite d'études. Le dispositif doit permettre aux établissements de maintenir un suivi individualisé, de mobiliser les partenaires de l'insertion et de proposer rapidement des solutions adaptées.

La même logique guide le développement du mentorat. En 2025-2026, **150 élèves répartis dans 24 lycées professionnels** étaient engagés dans le plan « 1 jeune, 1 mentor », contre une cinquantaine d'élèves dans **7 établissements l'année précédente.**



Le mentorat : un appui individuel pour les lycéens professionnels

Le mentorat repose sur une relation régulière entre un élève volontaire et un mentor issu du monde étudiant, associatif ou professionnel.

Dans les lycées professionnels, il aide les élèves à préciser leur projet, à mieux connaître les codes du monde professionnel, à gagner en confiance et à préparer leur insertion ou leur poursuite d'études.

En 2025-2026, le dispositif a été déployé dans 24 lycées professionnels de l'académie. Il mobilise 5 associations partenaires en région académique Grand Est dans le cadre du programme national « 1 jeune, 1 mentor », dont l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev).

Parmi les établissements engagés, le lycée Maryse-Bastie de Hayange (57) fait partie des premiers lycées professionnels à avoir expérimenté cette démarche.

RENFORCER LE LIEN AVEC LES ENTREPRISES

Les Bureaux des entreprises sont désormais installés dans les lycées professionnels. Ils facilitent les relations avec les partenaires économiques, appuient l'organisation des périodes en entreprise et contribuent à rapprocher les élèves des réalités du monde du travail.

Dans l'académie, **66 Bureaux des entreprises** participent à ce lien entre les lycées professionnels et le monde économique.

CHIFFRES CLÉS

1 premier brevet national des métiers d'art et du design (BNMA) en bijouterie ouvert à la rentrée 2026.

150 élèves engagés dans une démarche de mentorat en 2025-2026.

24 lycées professionnels concernés par le plan « 1 jeune, 1 mentor » en 2025-2026.

Une cinquantaine d'élèves mentorés dans **7** établissements l'année précédente.

90 % des jeunes accompagnés sont scolarisés en baccalauréat professionnel.

5 associations partenaires mobilisées en région académique Grand Est dans le cadre du programme « 1 jeune, 1 mentor ».

66 Bureaux des entreprises au service des relations entre les lycées professionnels et le monde économique.





1.5 Déployer des parcours éducatifs au service de l'épanouissement des élèves

Les parcours éducatifs permettent aux élèves de développer leurs connaissances, leurs compétences, leur créativité, leur esprit critique et leur engagement tout au long de leur scolarité.

APPRENDRE, S'EXPRIMER, PRENDRE SOIN DE SOI ET S'ENGAGER

Les parcours éducatifs complètent les apprentissages scolaires par des expériences concrètes : pratiquer une activité artistique ou sportive, produire une information, prendre des responsabilités, débattre, agir pour son établissement ou mieux comprendre les enjeux de santé.

À la rentrée 2026, l'académie de Nancy-Metz poursuit ce travail autour de plusieurs priorités : l'année de la santé, la santé mentale, l'éducation à la vie affective et relationnelle, **le 100 % éducation artistique et culturelle**, l'éducation aux médias et à l'information, le sport scolaire et l'engagement des élèves.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Lancement de l'année de la santé 2026-2027, avec une journée académique dédiée le 2 octobre 2026 : « Transformer l'École par la santé ».
- Poursuite de la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école primaire et de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée.
- Extension au premier degré de la formation des personnels repères en santé mentale.
- Poursuite de la généralisation du 100 % éducation artistique et culturelle (EAC).
- Renforcement de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), notamment autour de l'intelligence artificielle, de la citoyenneté numérique et de la lutte contre la désinformation.
- Valorisation du sport scolaire, de la pratique sportive féminine et des responsabilités prises par les élèves.

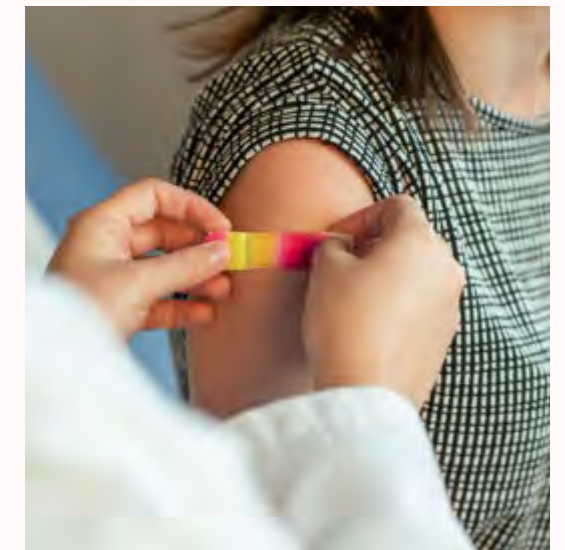
SANTÉ : UNE ANNÉE POUR STRUCTURER LES ACTIONS

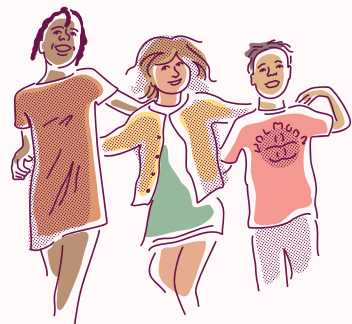
L'année scolaire 2026-2027 sera placée sous le signe de la santé.

Une journée académique de lancement, intitulée « Transformer l'École par la santé », est programmée le 2 octobre 2026. Elle s'accompagnera de formations pour les personnels, d'outils pour le parcours éducatif de santé, de ressources disciplinaires et d'actions autour du label Édusanté.

Les priorités portent notamment sur la santé mentale, l'activité physique, les usages des écrans, la prévention des addictions, la précarité menstruelle, la lutte contre les discriminations et la prévention des violences.

La prévention passe aussi par la vaccination. À la rentrée 2026, l'académie engagera la quatrième campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), ouverte aux filles et aux garçons dès 11 ans. Depuis l'an dernier, cette campagne intègre également la vaccination contre le méningocoque ACWY. Au 31 mai 2026, **1 902 élèves** avaient été vaccinés.





EVAR / EVARS : DONNER DES REPÈRES CLAIRS AUX ÉLÈVES

Le programme national distingue l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école primaire et l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée.

Les contenus sont progressifs et adaptés à l'âge des élèves. Ils abordent le respect de soi et des autres, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les stéréotypes, la prévention des discriminations, des violences et du harcèlement.

Le programme repose sur au moins trois séances annuelles. Dans l'académie, des référents ont été formés dans chaque établissement et chaque circonscription. En 2026-2027, des formations complémentaires seront proposées aux équipes sur l'EVAR, l'EVARS et les compétences psychosociales.

SANTÉ MENTALE : REPÉRER PLUS TÔT LES SITUATIONS DE MAL-ÊTRE

En 2025-2026, 200 personnels repères ont été formés à la santé mentale dans les établissements du second degré : **62 en Meurthe-et-Moselle, 18 en Meuse, 78 en Moselle et 42 dans les Vosges.**

Cette formation aide les équipes à repérer les situations de mal-être, adopter une posture d'écoute, connaître les ressources mobilisables et orienter les élèves vers les bons interlocuteurs.

En 2026-2027, la formation sera poursuivie dans le premier degré, avec la finalisation de la formation des personnels repères en circonscription.

CULTURE ET MÉDIAS : PRATIQUER, CRÉER, VÉRIFIER

L'académie poursuit la généralisation du **100 % éducation artistique et culturelle** (EAC). En 2026, elle compte **71 lieux d'art et de culture** (LAC), dont **3 nouveaux espaces labellisés**, et **186 ambassadeurs culture** mobilisés auprès des établissements.

Le dispositif Terres de culture invite les élèves à explorer leur environnement proche, à rencontrer des artistes et à produire des créations autour du patrimoine matériel et immatériel de leur territoire.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) prend également une place importante avec les réseaux sociaux, la circulation rapide des contenus et le développement de l'intelligence artificielle. Les projets prennent des formes concrètes : journaux scolaires, podcasts, webTV, webradios, rencontres avec des journalistes, résidences de journalistes ou participation à la Semaine de la presse et des médias dans l'École.

Près de **110 médias scolaires** sont recensés dans l'académie. En 2025-2026, une résidence de journalistes organisée avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) a réuni une trentaine d'élèves issus de quatre internats autour de la réalisation de podcasts.



SPORT SCOLAIRE : PRATIQUER ET PRENDRE DES RESPONSABILITÉS

Avec **45 250 licenciés** dans **345 associations** sportives, l'académie de Nancy-Metz affiche un taux de pratique de **28,5 %**, supérieur à la moyenne nationale.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) permet aussi aux élèves de prendre des responsabilités. En 2025-2026, **7 822 élèves** ont été certifiés jeunes arbitres, jeunes juges, jeunes coaches, jeunes reporters ou jeunes organisateurs.

La pratique sportive féminine sera mise en valeur lors de la Journée nationale du sport scolaire 2026 : plus de **1 500 lycéennes** sont attendues à Metz pour une Color Run.

ENGAGEMENT : AGIR DANS SON ÉTABLISSEMENT

Conseils de vie collégienne et lycéenne, éco-délégués, médias scolaires, associations sportives, projets solidaires, culturels ou environnementaux : les élèves disposent de plusieurs espaces pour conduire des projets et prendre des responsabilités.

La **première édition du Salon de l'élève engagé**, organisée le 6 mai 2026 à Metz, a rendu visibles ces initiatives menées dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.

→ Voir le temps fort consacré au Salon de l'élève engagé pages suivantes.

CHIFFRES CLÉS

1 journée académique de lancement de l'année de la santé le 2 octobre 2026.

3 séances annuelles minimum pour l'EVAR et l'EVARS.

200 personnels repères formés à la santé mentale dans le second degré en 2025-2026.

1 902 élèves vaccinés contre les infections à papillomavirus humains (HPV) ou le méningocoque ACWY au 31 mai 2026.

71 lieux d'art et de culture, dont **3** nouveaux espaces labellisés en 2026.

186 ambassadeurs culture mobilisés auprès des établissements.

Près de **110** médias scolaires recensés dans l'académie.

Une trentaine d'élèves issus de **4** internats engagés dans une résidence de journalistes avec le CLEMI en 2025-2026.

45 250 licenciés UNSS dans **345** associations sportives.

28,5 % de taux de pratique sportive.

7 822 jeunes officiels certifiés en 2025-2026.

Plus de **1 500** lycéennes attendues à la Color Run 2026.



Temps fort

Le Salon de l'élève engagé



LA VITRINE DES PROJETS QUI FONT VIVRE L'ÉCOLE

Le 6 mai 2026, l'académie de Nancy-Metz a organisé la première édition du Salon de l'élève engagé au Centre des congrès Robert-Schuman de Metz.

Pensé comme un temps fort académique, cet événement inédit avait une ambition claire : rendre visibles les projets menés chaque jour dans les écoles, les collèges et les lycées, favoriser leur diffusion et créer un espace de rencontre entre élèves, équipes éducatives, partenaires et collectivités.

Le Salon est né d'une volonté commune de la déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) et du projet ASTERIE : placer les élèves au cœur du dispositif et montrer que leur engagement constitue un levier de réussite, d'épanouissement et d'innovation pédagogique.

Pendant une journée, les visiteurs ont découvert des projets illustrant les grandes priorités éducatives de l'académie : ouverture internationale, éducation artistique et culturelle, orientation, engagement citoyen, développement

durable, innovation pédagogique, égalité filles-garçons, éducation aux médias, lutte contre le harcèlement, sport scolaire ou encore école inclusive.

Au-delà de la diversité des actions présentées, le Salon a surtout permis aux élèves de devenir les ambassadeurs de leurs projets. En présentant leurs réalisations, en échangeant avec les visiteurs, en animant une webradio, en participant aux tables rondes ou au concours académique d'éloquence, ils ont développé des compétences d'expression, de coopération, de responsabilité et de prise d'initiative.

Cette première édition a également favorisé le partage des pratiques entre établissements, renforcé les coopérations entre les services académiques et valorisé le travail quotidien des équipes éducatives au service de la réussite des élèves.

Le Salon traduit une conviction portée par l'académie : les parcours éducatifs prennent tout leur sens lorsqu'ils permettent aux élèves de devenir acteurs de leurs apprentissages et de s'engager dans des projets concrets, utiles et ouverts sur leur territoire.

Le salon en chiffres

1 000 visiteurs

601 élèves et personnels exposants

89 stands

52 communes représentées

Les **17** bassins d'éducation
et de formation mobilisés

21 services académiques impliqués

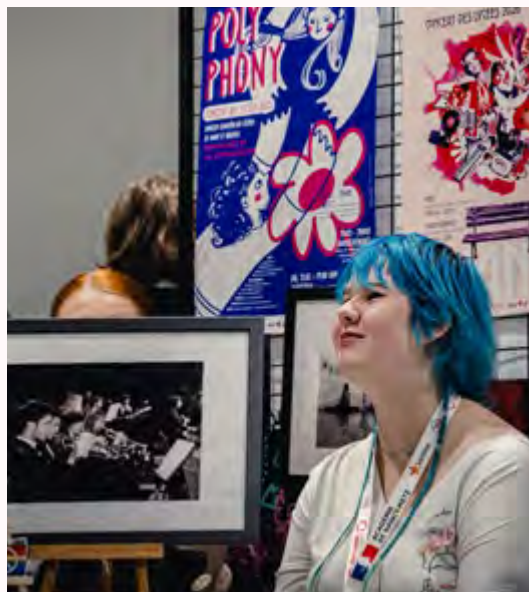
102 personnels inscrits au dispositif
de formation

120 demi-journées de préparation
entre mai 2025 et mai 2026

3 000 invitations diffusées

2 reportages télévisés

5 articles dans la presse régionale



UNE REPRÉSENTATION DE TOUTE L'ACADÉMIE

Le Salon a permis de valoriser des projets
issus de l'ensemble du territoire académique.

89 projets étaient répartis selon les trois axes
du Projet académique stratégique :

- renforcer l'ambition et la mobilité,
- agir pour l'égalité des chances,
- garantir un climat scolaire favorable à la
réussite et au bien-être.

Ils étaient présentés dans des espaces
thématiques consacrés notamment à
l'orientation, à l'éducation artistique et
culturelle, à l'ouverture internationale,
à l'éducation aux médias, à l'innovation
pédagogique, au sport scolaire, à la
citoyenneté ou à la lutte contre le
harcèlement.

REPÈRES

- **32** projets en Moselle
- **26** en Meurthe-et-Moselle
- **12** dans les Vosges
- **9** dans la Meuse

Répartition par niveau :

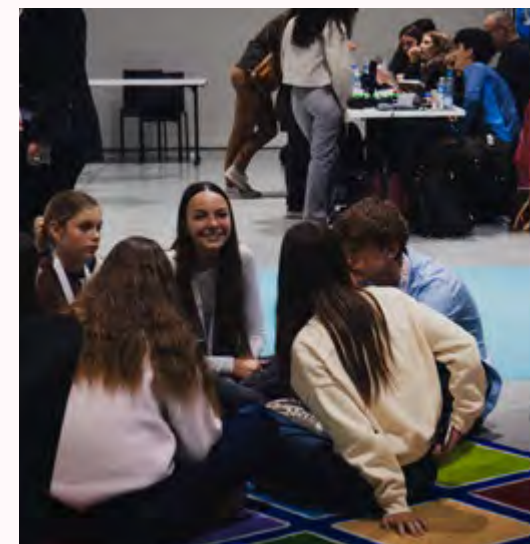
- **5** projets du premier degré
- **23** collèges
- **35** lycées
- **16** projets interdegrés
- **8** projets portés par l'enseignement
supérieur.

ILS ONT FAIT VIVRE LE SALON

Les élèves n'étaient pas de simples visiteurs.

Ils animaient les stands, présentaient leurs
projets, réalisaient des interviews sur l'espace
webradio avec le CLEMI, participaient
au concours académique d'éloquence,
échangeaient avec le recteur et la présidente
de l'Université de Lorraine lors d'une
table ronde consacrée à l'engagement, ou
recevaient les distinctions des jeunes officiels
UNSS.

Le Salon de l'élève engagé illustre
concrètement l'ambition portée tout au
long de cette première partie : permettre
à chaque élève de construire son parcours,
de développer ses talents et de devenir
pleinement acteur de sa réussite.





1.6 Développer les compétences linguistiques et ouvrir les élèves à l'Europe et au monde

L'ouverture européenne et internationale permet aux élèves de développer leurs compétences linguistiques, de découvrir d'autres cultures et de construire une citoyenneté ouverte sur le monde.

APPRENDRE LES LANGUES, FRANCHIR LES FRONTIÈRES

Avec **750 kilomètres de frontières communes** avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse, la région académique Grand Est occupe une place particulière en Europe.

Pour l'académie de Nancy-Metz, cette situation géographique se traduit par des coopérations transfrontalières, des mobilités scolaires, des projets Erasmus+ et une attention forte portée à l'apprentissage des langues vivantes.

L'ouverture européenne et internationale concerne les élèves comme les personnels. Elle permet de pratiquer les langues, découvrir d'autres systèmes éducatifs, travailler avec des partenaires étrangers et inscrire les mobilités dans les parcours scolaires.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Développement de la mobilité apprenante dans les parcours éducatifs des élèves.
- Nouveaux formats de mobilités individuelles avec réciprocité, notamment dans le cadre du programme Sauzay Bavière.
- Valorisation des mobilités dans les parcours des élèves, avec l'option facultative de mobilité dans la voie professionnelle et la mention mobilité européenne et internationale dans la voie générale et technologique.
- Poursuite des mobilités Erasmus+ pour les élèves et les personnels, avec le retour du Royaume-Uni parmi les partenaires possibles à compter de janvier 2027.
- Déploiement de la plateforme Mobilités scolaires internationales pour suivre les mobilités sortantes, entrantes et les partenariats des établissements du second degré.
- Premières cohortes candidates au diplôme national du brevet avec mention internationale dans les sections internationales de Creutzwald (57) et de Mont-Saint-Martin (54)

REPÈRES

L'ouverture européenne et internationale de l'académie s'appuie sur :

- les **mobilités collectives** et individuelles des élèves,
- les **mobilités Erasmus+** des élèves et des personnels,
- les **coopérations transfrontalières**,
- l'**apprentissage précoce** des langues vivantes,
- l'accueil d'**assistants de langues**,
- le suivi des **partenariats internationaux** des établissements.



ACCOMPAGNER LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

La Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) pilote la politique internationale de la région académique Grand Est.

Elle accompagne les écoles et les établissements dans la construction de leurs projets : recherche de partenaires, montage des dossiers, mobilisation des financements européens, organisation des mobilités, valorisation des actions et suivi des partenariats.

Cette politique s’adresse à l’ensemble du parcours scolaire, de la maternelle aux sections de technicien supérieur (STS).

Des mobilités nombreuses, notamment vers l’Allemagne

En 2025-2026, **47 654 élèves** de l’académie de Nancy-Metz ont participé à une mobilité collective scolaire. Parmi eux, **18 053 élèves** se sont rendus en Allemagne.



Les mobilités individuelles complètent ces séjours collectifs. En 2025-2026, **589 élèves** ont bénéficié d’une mobilité au domicile du partenaire dans le cadre d’un dispositif soutenu par l’Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

Plusieurs programmes académiques ont également permis des départs individuels : **183** élèves retenus pour le programme Schuman collègue, **44** pour Schuman lycée, **32** pour PicassoMob en Espagne, **47** pour TransAlp en Italie, **13** pour Klimt en Autriche et **13** pour Oslo en Norvège.

ERASMUS+ : ÉLÈVES, PERSONNELS ET ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

En 2025-2026, **754 élèves** de l’académie ont bénéficié d’une mobilité Erasmus+. Dans le même temps, **286 personnels** ont effectué une mobilité européenne pour observer d’autres pratiques, se former ou développer des coopérations entre établissements.

REPÈRE 2027

ERASMUS+ : QUARANTE ANS DE MOBILITÉS EUROPÉENNES

En 2027, le programme **Erasmus+ célébrera son 40^e anniversaire**. Initialement lancé pour favoriser la mobilité des étudiants et contribuer à la construction d’une Europe des citoyens, il est devenu l’un des programmes les plus emblématiques de l’Union européenne.

Aujourd’hui ouvert à l’éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport, Erasmus+ accompagne les élèves, les étudiants, les apprentis, les personnels et les établissements dans des projets de mobilité et de coopération en Europe et à l’international.

Depuis sa création, **plus de 16 millions de personnes** ont bénéficié d’une mobilité Erasmus+, dont plus de deux millions de Français. Au-delà du séjour à l’étranger, ces mobilités permettent de développer des compétences linguistiques, culturelles, professionnelles et humaines.

Elles s’inscrivent pleinement dans l’ambition académique de développer des mobilités apprenantes et transformantes, au service de l’ouverture européenne, de l’autonomie des élèves, de la formation des personnels et de la construction de l’Espace européen de l’éducation.

Trois projets académiques structurent ces mobilités :

- Mobilité Erasmus des lycées professionnels de Lorraine (MELYPROLOR), pour les lycées professionnels : **246 mobilités soutenues en 2025-2026,**
- Mobilité Erasmus apprenante au bénéfice des équipes éducatives de Lorraine (MIRABEEL), pour les écoles, collèges et lycées généraux : **291 mobilités soutenues,**
- MACAE-SUP, pour l’enseignement supérieur : **45 mobilités soutenues.**



REPÈRES

Mobilités Erasmus+ 2025-2026

- **246** mobilités soutenues par MELYPOLOR.
- **291** mobilités soutenues par MIRABEEL.
- **45** mobilités soutenues par MACAE-SUP.

RENFORCER LES LANGUES DÈS LES PREMIÈRES ANNÉES

L'ouverture internationale commence par l'apprentissage des langues.

L'académie compte **56 écoles labellisées « Maternelles Élysées »**, qui favorisent une sensibilisation précoce aux langues vivantes. Ces apprentissages se poursuivent ensuite avec les écoles bilingues, les parcours d'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE), les dispositifs bilangues au collège et les enseignements en disciplines non linguistiques au lycée.

La Convention Plurilinguisme et transfrontalier soutient aussi les échanges franco-allemands, les apprentissages linguistiques précoces et les coopérations entre établissements frontaliers.

Dans le nord de la Meurthe-et-Moselle, un parcours plurilingue franco-luxembourgeois se déploie progressivement autour de l'allemand, de l'anglais et du luxembourgeois, en lien avec les réalités du territoire.

L'académie compte également **88 établissements labellisés Euroscol : 24 écoles, 23 collèges et 41 lycées.**

REPÈRES

- **56 écoles labellisées « Maternelles Élysées ».**
- **88 établissements labellisés Euroscol : 24 écoles, 23 collèges et 41 lycées.**
- Premières cohortes candidates au diplôme national du brevet avec mention internationale dans les sections internationales de Creutzwald (57) et de Mont-Saint-Martin (57).

COOPÉRER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Les projets transfrontaliers croisent apprentissage des langues, citoyenneté européenne, orientation, éducation aux médias et découverte d'autres cultures.

En 2025-2026, le Campus transfrontalier d'éducation aux médias et à l'information (EMI), conduit dans le cadre d'Engagement'GR avec EBRA Médias, a réuni des élèves de Lorraine, de Wallonie, du Luxembourg, de Sarre et de Rhénanie-Palatinat autour de l'intelligence artificielle.

Une première phase d'ateliers, animés par des journalistes professionnels dans les établissements, a concerné **272 élèves**. Plus de **80 jeunes** se sont ensuite retrouvés à Metz, du 12 au 14 novembre, au lycée Georges-de-La-Tour, pour produire un média multilingue mêlant presse écrite, web, audio et vidéo.

Le projet s'est conclu par l'impression d'un journal à **5 000 exemplaires.**



Campus EMI transfrontalier : enquêter sur l'intelligence artificielle

Pendant trois jours, les élèves ont travaillé comme une rédaction multilingue. Ils ont enquêté sur les usages de l'intelligence artificielle dans la santé, la culture, le sport, l'éducation et la ville de demain.

Les ateliers ont porté sur l'écriture journalistique, la vidéo, la photographie, l'infographie, le débat, le reportage et la lutte contre la désinformation.

Accueillir des assistants de langues

En 2025-2026, 90 assistants de langues, représentant 22 nationalités, ont été accueillis dans les écoles et les établissements de l'académie.

Ils interviennent auprès des élèves pour développer la pratique orale des langues et faire découvrir d'autres cultures. Leur présence nourrit aussi les projets des établissements, notamment pendant la Semaine des langues vivantes.

Un parcours d'intégration leur est proposé à leur arrivée : découverte du territoire, formation pédagogique et échanges interculturels.

Découvrir les portraits vidéo des assistants de langues de l'académie



SUIVRE ET SÉCURISER LES MOBILITÉS

À la rentrée 2026, la plateforme Mobilités scolaires internationales permettra aux établissements du second degré de saisir les mobilités sortantes et entrantes ainsi que leurs partenariats internationaux.

Développée par la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du ministère chargé de l'Éducation nationale, avec l'appui de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE), elle offrira un tableau de bord pour le suivi statistique et la gestion de crise en cas d'événement grave à l'étranger.



CHIFFRES CLÉS

750 kilomètres de frontières communes avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

47 654 élèves bénéficiaires d'une mobilité collective scolaire dans l'académie de Nancy-Metz.

18 053 élèves concernés par une mobilité collective scolaire vers l'Allemagne.

589 élèves en mobilité au domicile du partenaire dans le cadre d'un dispositif soutenu par l'OFAJ.

754 élèves bénéficiaires d'une mobilité Erasmus+ en 2025-2026.

286 personnels ayant effectué une mobilité européenne.

246 mobilités soutenues par MELYPOLOR,

291 par MIRABEEL et

45 par MACAE-SUP en 2025-2026.

90 assistants de langues, représentant **22** nationalités, accueillis dans l'académie.

56 écoles labellisées « Maternelles Élysées ».

88 établissements labellisés Euroscol : **24** écoles, **23** collèges et **41** lycées.

272 élèves engagés dans le Campus EMI transfrontalier.

Plus de **80** jeunes réunis à Metz pour l'immersion journalistique du Campus EMI transfrontalier.

5 000 exemplaires du journal réalisés dans le cadre du Campus EMI transfrontalier.





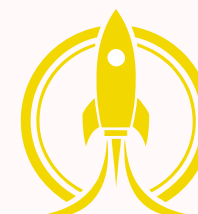
2

Agir pour l'égalité des chances et protéger les élèves

Cette partie éclaire principalement
les axes 2 et 3

du Projet Stratégique Académique :
agir pour l'égalité des chances
et garantir un climat scolaire protecteur,
apaisé et favorable à la réussite.

AXE 2



AXE 3





2.1 Construire une école inclusive et accessible à tous

L'école inclusive vise à permettre à chaque élève, quels que soient ses besoins éducatifs particuliers, de suivre un parcours scolaire adapté au plus près de son école ou de son établissement.

UNE AMBITION : PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE RÉUSSIR

L'école inclusive repose sur une ambition simple : permettre à chaque élève d'apprendre, de progresser et de construire son parcours scolaire, quels que soient ses besoins éducatifs particuliers.

Pour y parvenir, l'académie de Nancy-Metz développe des réponses graduées, renforce les coopérations avec les partenaires médico-sociaux et accompagne les équipes éducatives afin d'adapter les conditions de scolarisation aux besoins de chaque enfant.

En 2025-2026, **18 463 élèves** en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire ou en ULIS dans l'académie. Environ **2 500 élèves** sont également accueillis en unité d'enseignement médico-social. Cette progression traduit la volonté de favoriser, chaque fois que possible, une scolarisation au plus près du lieu de vie des élèves, avec les accompagnements adaptés.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Déploiement de 51 Pôles d'appui à la scolarité (PAS) sur l'ensemble du territoire académique.
- Ouverture de deux nouveaux dispositifs d'autorégulation (DAR) en Moselle.
- Renforcement des coopérations entre l'Éducation nationale, l'Agence régionale de santé et le secteur médico-social dans le cadre de la feuille de route École inclusive 2023-2028.
- Développement de réponses de proximité pour les élèves, les familles et les équipes éducatives.
- Poursuite de la formation des personnels aux pratiques pédagogiques inclusives, à l'accessibilité universelle et à la conception universelle des apprentissages.

DES RÉPONSES ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION

L'école inclusive s'appuie sur un ensemble de dispositifs complémentaires permettant de répondre à la diversité des besoins rencontrés par les élèves, de l'école maternelle au lycée. Ils favorisent la scolarisation en milieu ordinaire, renforcent l'autonomie des élèves et construisent, lorsque cela est nécessaire, des passerelles avec les partenaires médico-sociaux.

À la rentrée 2026, l'académie compte **492 dispositifs ULIS** : **241** dans le premier degré, **214** en collège et **37** en lycée, dont trois dispositifs JOB'ULIS. Elle dispose également de **19 unités d'enseignement dédiées aux élèves avec autisme**, dont **12 unités d'enseignement maternelle autisme** (UEMA) et **7 unités d'enseignement élémentaire autisme** (UEEA).

L'offre d'accompagnement est aussi renforcée par les dispositifs d'autorégulation. L'académie compte **5 DAR**, dont deux nouvelles ouvertures à la rentrée 2026 : au collège Albert-Camus de Montigny-lès-Metz (57) et à l'école élémentaire Jacques-Yves-Cousteau de Petite-Rosselle (57).

Sept postes de professeurs ressources troubles du neurodéveloppement (TND) contribuent par ailleurs à accompagner les équipes et à diffuser des pratiques pédagogiques adaptées.

REPÈRES

Les principaux dispositifs

- **492** dispositifs ULIS dans le premier et le second degrés.
- **19** unités d'enseignement dédiées aux élèves avec autisme : **12** UEMA et **7** UEEA.
- **5** dispositifs d'autorégulation, dont **2** nouvelles ouvertures à la rentrée 2026.
- **3** dispositifs JOB'ULIS.
- **7** professeurs ressources troubles du neurodéveloppement.



INTERVENIR PLUS VITE GRÂCE AUX PAS

La rentrée 2026 marque une étape importante avec le déploiement de **51 Pôles d'appui à la scolarité** sur l'ensemble du territoire académique.

Ce service de proximité apporte des réponses rapides, souples et adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, qu'ils soient ou non reconnus en situation de handicap. Il constitue aussi un point d'appui pour les familles, les équipes éducatives et les partenaires, en coordonnant les réponses pédagogiques, éducatives, médico-sociales, sanitaires ou paramédicales les plus adaptées.

Le PAS s'appuie sur un binôme permanent composé d'un coordonnateur de l'Éducation nationale et d'un éducateur spécialisé à temps plein. Il peut mobiliser, selon les situations, les enseignants spécialisés, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, les enseignants référents, les psychologues de l'Éducation nationale, les personnels sociaux et de santé, les AESH référents, les équipes mobiles d'appui à la scolarisation et des professionnels libéraux.

Les premiers résultats de l'expérimentation sont encourageants. Depuis septembre 2025, les **17 PAS** expérimentateurs ont traité plus de **700 sollicitations**. L'objectif est d'apporter une première réponse dans un délai de quinze jours suivant la sollicitation.

Cette nouvelle organisation répond à une volonté claire : intervenir dès les premiers signes de besoin, avant que les difficultés ne s'installent, afin de sécuriser le parcours scolaire de chaque élève.

REPÈRES

Les PAS

- **17 PAS** expérimentateurs depuis septembre 2025.
- Plus de **700** sollicitations traitées.
- **51 PAS** déployés à la rentrée 2026.
- Objectif : une première réponse sous 15 jours.

Les PAS facilitent la coordination entre les familles, les établissements et les partenaires médico-sociaux.

RENDRE LES APPRENTISSAGES ACCESSIBLES À TOUS

Construire une école inclusive suppose également de faire évoluer les pratiques pédagogiques pour mieux prendre en compte la diversité des besoins des élèves. À la rentrée 2026, l'académie poursuit le développement de parcours de formation destinés aux enseignants du premier et du second degrés, centrés sur l'accessibilité universelle et la conception universelle des apprentissages.

Cette orientation constitue une priorité renforcée afin de favoriser des pratiques pédagogiques inclusives, adaptées à la diversité des élèves et soutenant la réussite de tous.

La formation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) constitue également un levier essentiel. En 2025-2026, **777 AESH** ont suivi la formation statutaire de **60 heures**, organisée pour moitié en présentiel et pour moitié en autoformation. **819 AESH** ont également suivi des modules de formation continue portant notamment sur l'accessibilité universelle, les premiers secours, les troubles du comportement, les troubles du spectre de l'autisme, la collaboration AESH-enseignants, les outils numériques et l'intelligence artificielle.

En 2026-2027, **63 enseignants** suivront la formation de **300 heures** préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI). L'académie poursuit aussi, avec l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI) et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), un parcours destiné aux inspecteurs, personnels de direction et cadres administratifs afin de constituer un vivier de cadres ressources de l'école inclusive.

Les outils numériques contribuent aussi à mieux coordonner les parcours. Le Livret de parcours inclusif (LPI) permet aux équipes de formaliser les aménagements et adaptations pédagogiques, de suivre les dispositifs d'accompagnement et de faciliter les échanges entre l'école, la famille et la maison départementale des personnes handicapées.

Il devient ainsi un point d'appui essentiel pour assurer la continuité de l'accompagnement, d'une classe à l'autre, d'un cycle à l'autre et entre les différents professionnels mobilisés autour de l'élève. En mai 2026, **44 775 élèves bénéficient d'un LPI** ouvert dans l'académie.





JOB'ULIS : préparer l'insertion professionnelle

Développé en Moselle avec l'association Pyramide-Est, JOB'ULIS accompagne les élèves scolarisés en ULIS de lycée professionnel vers l'emploi en milieu ordinaire ou la poursuite de formation.

Le dispositif associe établissements scolaires, entreprises, services publics de l'emploi et partenaires de l'insertion afin de construire des parcours individualisés avant la sortie de formation. Ses priorités sont de renforcer les partenariats entre l'Éducation nationale et les acteurs de l'emploi, d'accompagner les jeunes vers des métiers qui recrutent et d'augmenter leur accès à l'emploi durable.

Aujourd'hui, 98 % des bénéficiaires accèdent à une solution positive, en emploi ou en formation qualifiante. Le développement de l'application numérique JOBSTART doit renforcer l'autonomie des jeunes et améliorer la coordination entre les établissements, les entreprises et les partenaires.

Découvrir la vidéo JOB'ULIS.



UNE FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE AVEC L'ARS

L'académie s'inscrit dans une feuille de route commune aux trois rectorats du Grand Est et à l'Agence régionale de santé. Elle vise à renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire et à consolider la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social.

Actualisée pour la période 2023-2028, cette feuille de route intègre notamment le déploiement des PAS, la consolidation des équipes mobiles d'appui à la scolarisation, la transformation de l'offre médico-sociale vers davantage d'interventions inclusives, la poursuite de l'externalisation des unités d'enseignement, le développement des plateformes de coordination et d'orientation et la stratégie nationale en faveur des troubles du neurodéveloppement.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE AU SERVICE DES FAMILLES

L'école inclusive repose d'abord sur une mobilisation collective.

Personnels de direction, équipes pédagogiques et éducatives, AESH, personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale, acteurs médico-sociaux, professionnels de santé, collectivités territoriales et familles travaillent ensemble pour construire des réponses adaptées à chaque situation.

Au 29 avril 2026, **4 476 AESH** sont affectés dans l'académie. Ils contribuent à accompagner les élèves dans leurs apprentissages, à favoriser leur autonomie et à faciliter leur participation à la vie de la classe. Parmi les **10 679 élèves** notifiés pour un accompagnement AESH, **10 009** sont effectivement accompagnés, soit un taux de couverture de **94 %**.

Cette mobilisation collective traduit une ambition partagée : construire une école plus accessible, capable d'identifier rapidement les besoins des élèves, d'accompagner les familles et de proposer des réponses au plus près des territoires.

CHIFFRES CLÉS

18 463 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ou en ULIS dans l'académie.

Environ **2 500** élèves accueillis en unité d'enseignement médico-social.

10 679 élèves notifiés pour un accompagnement AESH ;
10 009 effectivement accompagnés, soit **94 %**.

4 476 AESH affectés dans l'académie au 29 avril 2026.

176 PIAL et **51** PAS à la rentrée 2026.

492 dispositifs ULIS dans le premier et le second degrés.

19 UEMA et UEEA, dont **12** unités d'enseignement maternelle autisme et **7** unités d'enseignement élémentaire autisme.

5 dispositifs d'autorégulation, dont **2** nouvelles ouvertures à la rentrée 2026.

44 775 élèves bénéficiant d'un Livret de parcours inclusif ouvert en mai 2026.

777 AESH formés dans le cadre de la formation statutaire et **819** AESH ayant suivi une formation continue en 2025-2026.

63 enseignants engagés en 2026-2027 dans la formation préparant au CAPPEI.

98 % des jeunes accompagnés par JOB'ULIS accèdent à une solution positive.

PORTRAIT

Accompagner un élève, c'est d'abord lui redonner confiance

« Avant même de parler d'autonomie, mon objectif est de redonner confiance à l'élève. Lorsqu'un enfant se sent compris, encouragé et reconnu dans ses progrès, il peut peu à peu trouver sa place dans la classe.

Je suis devenue AESH parce que j'aime profondément les enfants, mais aussi parce que mon parcours personnel m'a conduite très tôt à m'intéresser au handicap. Je suis maman d'un enfant autiste. À l'époque, ces troubles étaient encore peu reconnus et j'ai dû chercher seule des informations, des aides, des solutions.

Cette expérience me sert aujourd'hui dans mon métier. Elle me permet de mieux comprendre certaines inquiétudes des familles et de leur redonner du courage lorsqu'elles se sentent désemparées.

Je sais ce que peuvent ressentir des parents qui ont peur pour l'avenir de leur enfant. Mon rôle, c'est aussi de leur montrer qu'il peut y avoir des progrès, des solutions, un chemin possible.

Avant d'accompagner un élève, il faut d'abord apprendre à le connaître. Je m'appuie sur le GEVA-Sco, sur les échanges avec la famille, avec l'enseignant et avec l'équipe éducative. J'observe beaucoup. J'essaie de comprendre ses besoins, ses réactions, ce qui l'apaise ou au contraire ce qui le met en difficulté.

Mon premier objectif est que l'élève puisse s'intégrer dans le groupe classe. L'autonomie vient ensuite, progressivement. Pour cela, il faut installer une relation de confiance. J'encourage beaucoup, je verbalise, je parle avec l'élève, je cherche à l'aider à comprendre ce qu'il ressent et ce qu'on attend de lui.

Je m'appuie aussi sur mon expérience personnelle, sur mes recherches, sur des lectures et des ressources que je vais chercher moi-même. Chaque élève est différent. Il faut parfois essayer, ajuster, recommencer, jusqu'à trouver ce qui fonctionne.

La réussite qui m'a le plus marquée ces dernières années est celle d'un élève qui était en grande difficulté dans la relation aux autres, parfois violent envers lui-même et envers les autres. Pendant une semaine, j'ai d'abord choisi de l'observer, sans chercher à aller trop vite. Peu à peu, une relation de confiance s'est installée.

Aujourd'hui, cet enfant est plus serein. Il évolue bien, il est heureux. C'est une réussite qui me touche profondément, parce que je sais le chemin parcouru.

Chaque progrès compte. Parfois, il est discret, mais pour l'élève, pour sa famille et pour l'équipe éducative, c'est déjà une grande victoire. »

Ilhem Boussaha

AESH À TOMBLAINE (54)

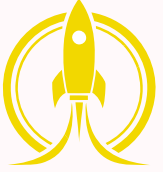


AXE 1



AMBITION & MOBILITÉ

AXE 2



ÉGALITÉ DES CHANCES



2.2 Garantir l'égalité des chances sur tous les territoires

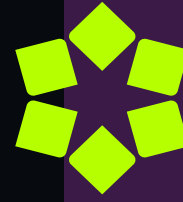
Le lieu de résidence d'un élève ne doit pas déterminer son parcours ni ses chances de réussite.

UNE MÊME AMBITION POUR TOUS LES ÉLÈVES

Qu'il vive en milieu urbain, rural, périurbain ou dans un territoire plus isolé, chaque jeune doit pouvoir accéder à une offre éducative de qualité, découvrir des horizons nouveaux et construire un parcours à la hauteur de ses capacités et de ses aspirations.

Pour répondre à cet enjeu, l'académie de Nancy-Metz déploie une politique territoriale qui s'appuie sur des dispositifs complémentaires, parmi lesquels les internats d'excellence et les Territoires éducatifs ruraux. Ces leviers permettent d'élargir les perspectives des élèves, de renforcer les coopérations entre l'École, les collectivités, les familles et les partenaires locaux, et de soutenir l'ambition scolaire dans tous les bassins de vie.

Cette stratégie repose sur un équilibre : adapter les réponses aux réalités de chaque territoire, sans renoncer à une même exigence de qualité pour tous les élèves.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- 26 Territoires éducatifs ruraux désormais labellisés dans l'académie, avec six nouveaux TER.
- Renouvellement des conventions des TER de première vague à l'issue de leur évaluation et poursuite du déploiement national du dispositif.
- Renforcement des parcours d'ambition scolaire, de santé, de culture et de l'oralité dans les territoires ruraux.
- Poursuite du développement des internats d'excellence.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE : OFFRIR LES MÊMES AMBITIONS À TOUS LES ÉLÈVES

Les internats d'excellence s'adressent à des élèves dont le parcours peut être freiné par l'éloignement, les contraintes de mobilité ou des conditions de travail peu favorables. Ils leur offrent un cadre structurant pour développer pleinement leur potentiel, gagner en autonomie et construire leur projet d'avenir.

Dans l'académie de Nancy-Metz, ce réseau permet à des jeunes de bénéficier de conditions favorables à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel. Répartis sur l'ensemble du territoire académique, les internats d'excellence proposent bien davantage qu'un hébergement : accompagnement éducatif renforcé, suivi personnalisé, activités culturelles, sportives et citoyennes, ouverture au monde professionnel et accompagnement à l'orientation.

Ils constituent ainsi de véritables leviers d'ambition scolaire, en offrant aux élèves un environnement propice au travail, à la confiance en soi et à l'ouverture sur le monde.

À la rentrée 2026, l'académie compte **15 internats d'excellence**, dont **5 internats d'excellence ruralité**, représentant **1 762 places** réparties dans les quatre départements. Ils accueillent **1 379 élèves internes**, soit un taux d'occupation de **78 %**.

Les internats développent également de nombreux partenariats avec les collectivités, les associations, les structures culturelles, les entreprises ou encore l'AFEV. Ces coopérations enrichissent l'accompagnement proposé aux élèves, en soutenant leur parcours scolaire, leur orientation, leur engagement et leur accès à la culture.

Cette politique contribue à élargir les perspectives des élèves en leur donnant accès à un cadre de vie, de travail et d'accompagnement favorable à la réussite.



Les internats d'excellence : des lieux de vie, de culture et d'ouverture

Les internats d'excellence ne se limitent pas à l'hébergement des élèves. Ils proposent tout au long de l'année des projets éducatifs et culturels qui favorisent l'ouverture sur le monde, l'engagement et la réussite.

En 2025-2026, quatre internats d'excellence, dont trois internats d'excellence ruralité, ont accueilli une résidence de journaliste dans le cadre du projet ASTERIE, mené en partenariat avec le CLEMI. Une trentaine d'élèves ont découvert les métiers de l'information avant de réaliser leurs propres podcasts consacrés notamment à l'olympisme, aux métiers d'art ou encore aux métiers de l'automobile.

Les internats développent également des actions de mentorat avec l'AFEV, des projets autour du numérique responsable ainsi que de nombreux partenariats avec les acteurs culturels et associatifs des territoires.

Découvrir la vidéo : Ma vie à l'internat d'excellence



LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX : FAIRE DE LA RURALITÉ UN LEVIER DE RÉUSSITE

Les Territoires éducatifs ruraux permettent de structurer, au plus près des bassins de vie, les coopérations nécessaires à la réussite des élèves. Ils associent les écoles, les collèges, les collectivités territoriales, les associations, les structures culturelles, les acteurs économiques et les services de l'État afin d'élargir les ressources accessibles aux jeunes et de renforcer l'ambition scolaire dans les territoires ruraux.

À la rentrée 2026, l'académie compte **26 Territoires éducatifs ruraux**, soit six de plus que l'année précédente. Ils concernent plus de **22 000 élèves** du premier et du second degrés, répartis dans les quatre départements. Cette dynamique fait de l'académie de Nancy-Metz l'un des territoires les plus engagés dans le déploiement national du dispositif.

Les conventions et les projets des TER s'articulent désormais autour de trois priorités nationales :

- l'orientation et l'ambition scolaire
- la santé et le bien-être
- l'accès à la culture

Dans l'académie de Nancy-Metz, ces priorités sont déclinées en cohérence avec le projet stratégique académique autour de trois objectifs :

- renforcer l'ambition et la mobilité des élèves
- accompagner leur engagement et leur bien-être
- favoriser l'égalité des chances grâce à un accès renforcé aux ressources éducatives, culturelles, sportives et scientifiques

Les TER permettent aussi de faire émerger des projets construits à l'échelle locale : continuités entre le premier et le second degrés, parcours autour de l'oralité, projets scientifiques, artistiques et culturels, actions conduites avec les partenaires du territoire. Ils s'appuient également sur la recherche afin d'évaluer les actions engagées et d'en mesurer les effets sur les parcours des élèves.

En mobilisant les ressources propres à chaque territoire, les TER contribuent à faire de la ruralité non pas une limite, mais un appui pour ouvrir les horizons des élèves et soutenir leur réussite.

REPÈRES

- **26** Territoires éducatifs ruraux à la rentrée 2026.
- **6** nouveaux TER labellisés.
- **14 256** élèves du premier degré concernés.
- **7 810** élèves du second degré concernés.

CHIFFRES CLÉS

15 internats d'excellence.

5 internats d'excellence ruralité.

1 762 places.

1 379 élèves internes.

78 % de taux d'occupation.

20,9 % des internes sont boursiers.

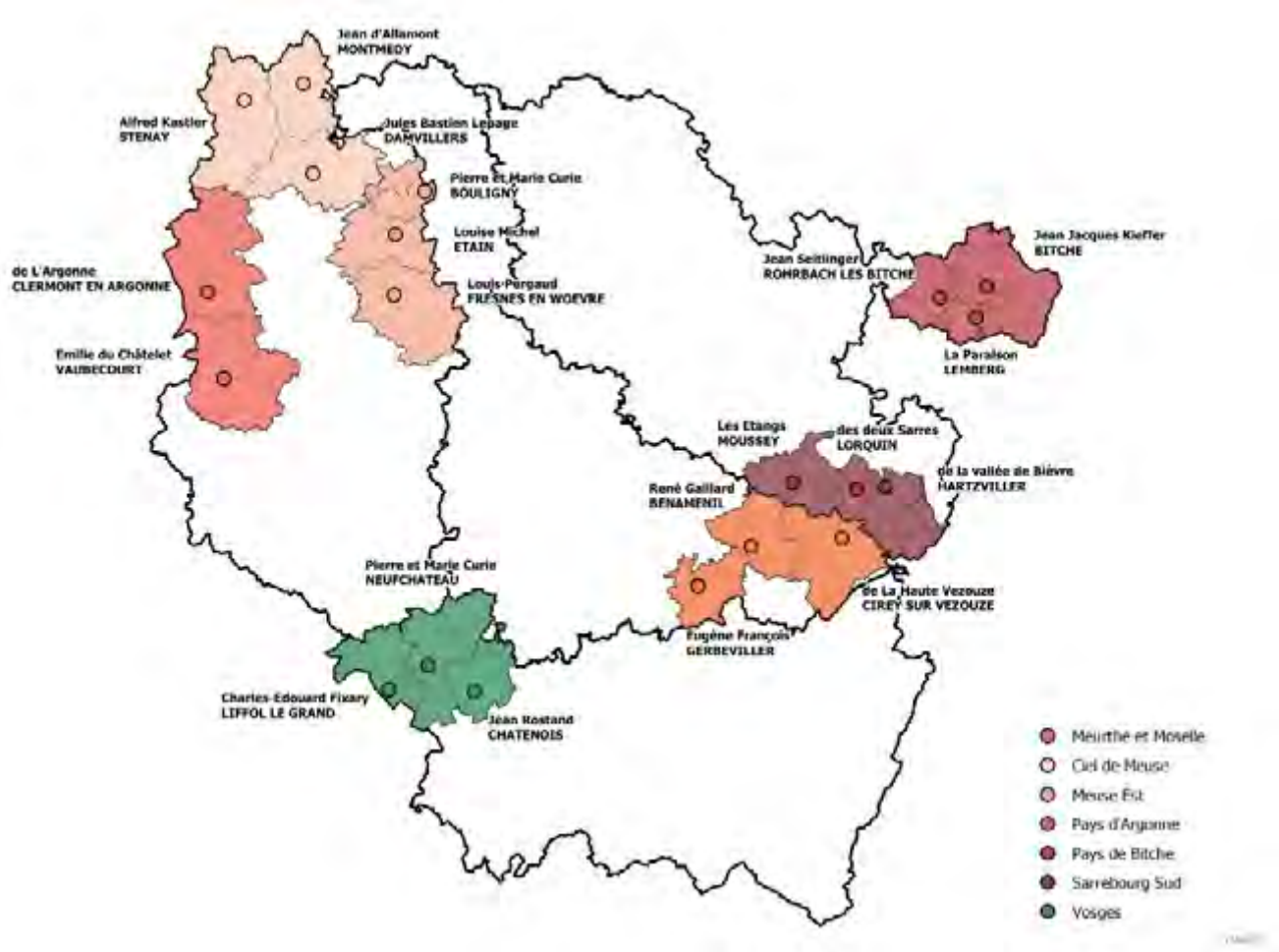
55,1 % des internes sont scolarisés dans la voie professionnelle.

Les internats accueillent

46,2 % de filles et

53,8 % de garçons.

Les Territoires éducatifs ruraux favorisent la coopération entre les écoles, les collèges et les partenaires locaux afin d’offrir aux élèves les mêmes opportunités de réussite, quel que soit leur territoire.



« Ma forêt d’Argonne » : apprendre à partir de son territoire

Dans le Territoire éducatif rural de l’Argonne, 41 classes des écoles et collèges ont participé au projet d’éducation artistique et culturelle « Ma forêt d’Argonne ».

Tout au long de l’année, les élèves ont exploré leur environnement à travers les sciences, l’éducation physique et sportive, la découverte des métiers locaux et les pratiques artistiques. Accompagnés par plusieurs artistes, ils ont réalisé des créations en photographie, céramique, écriture, arts sonores, marionnettes et arts visuels.

Réunies sous la forme de totems artistiques installés le long du GR14, ces œuvres témoignent de la richesse du territoire meusien et de l’engagement des élèves. Ce projet illustre pleinement l’ambition des Territoires éducatifs ruraux : faire du territoire un support d’apprentissage, développer le sentiment d’appartenance et ouvrir les élèves à la culture.



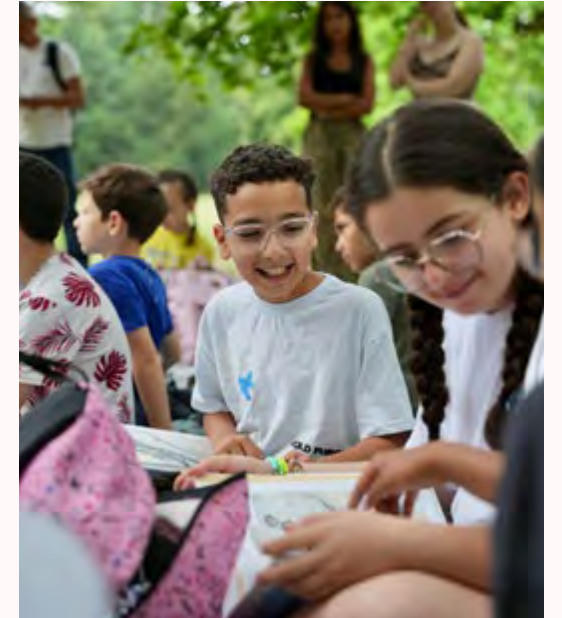
REPÈRES

- L’oralité, un fil conducteur des TER
- Les Territoires éducatifs ruraux développent progressivement des parcours de l’oralité de l’école au lycée. Lectures à voix haute, concours d’éloquence, débats, rencontres avec des professionnels ou projets artistiques permettent aux élèves de développer leur confiance en eux, leur capacité à argumenter et leurs compétences d’expression orale.
 - Le concours « Fê’TER l’oral », organisé dans le réseau des TER de l’Ouest vosgien, illustre cette dynamique en réunissant des élèves de cycle 3 autour d’épreuves de lecture, d’argumentation et de prise de parole en public.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Une adaptation de l'offre scolaire fondée sur l'évolution des effectifs, les besoins des élèves et les réalités propres à chaque territoire.
- La poursuite d'une démarche prospective visant à mieux anticiper les effets de la baisse démographique sur l'organisation scolaire.
- Le déploiement de moyens renforcés dans huit écoles et établissements situés hors éducation prioritaire afin d'apporter une réponse ciblée aux besoins identifiés localement.



PENSER L'ORGANISATION SCOLAIRE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

Adapter l'organisation scolaire ne peut pas se résumer à une réponse annuelle aux variations d'effectifs. La démarche engagée par l'académie repose sur une analyse croisée des évolutions démographiques, des effectifs scolaires, des besoins éducatifs et des spécificités locales.

Cette approche permet d'inscrire les décisions dans une vision plus prospective. Elle prend en compte les réalités concrètes des territoires : mobilités des familles, temps de transport, organisation des services publics, attractivité des communes et continuité des parcours scolaires.

Elle suppose également un dialogue étroit avec les collectivités territoriales, les élus, les équipes éducatives et les partenaires locaux, afin de construire des réponses progressives, lisibles et partagées.

L'objectif reste de garantir à chaque élève un parcours scolaire de qualité, dans une organisation accessible, cohérente et adaptée à son territoire.

2.3 Anticiper les évolutions démographiques et adapter l'offre scolaire

La baisse démographique est une réalité qui concerne de nombreux territoires en France. Dans l'académie de Nancy-Metz, elle se traduit par des évolutions contrastées selon les bassins de vie : certains secteurs connaissent un recul marqué des effectifs, tandis que d'autres conservent des dynamiques plus stables, notamment dans les zones frontalières.

Face à cette évolution, l'enjeu n'est pas de subir les transformations, mais de les anticiper. Il s'agit de penser l'organisation scolaire dans le temps long, à l'échelle des bassins de vie, afin de préserver une offre éducative de qualité, accessible aux élèves et adaptée aux réalités de chaque territoire.

Cette démarche suppose de dépasser une approche strictement annuelle de la carte scolaire. Elle repose sur un dialogue avec les collectivités, les élus, les équipes éducatives et les partenaires locaux pour construire des réponses progressives, lisibles et partagées.

L'objectif est de maintenir l'équité entre les territoires, de garantir de bonnes conditions d'apprentissage et d'accompagner les familles dans les évolutions à venir. Préserver l'école, dans ce contexte, c'est préserver la qualité du service public d'éducation au plus près des besoins des élèves.



Expérimentation carte scolaire : une méthode de dialogue avec les territoires

Face à la baisse durable des effectifs scolaires, l'enjeu n'est plus seulement d'ajuster chaque année la carte scolaire. Il s'agit également d'anticiper les évolutions à plusieurs années et de construire une vision partagée de l'organisation scolaire avec les territoires.

La Meurthe-et-Moselle fait partie des 18 départements engagés dans l'expérimentation nationale de « carte scolaire inversée ». La démarche consiste à partir des projections démographiques et des réalités propres à chaque territoire pour réfléchir, avec les collectivités et les partenaires concernés, aux évolutions de l'organisation scolaire.

Pour accompagner cette réflexion, la DSDEN s'appuie sur l'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales (ODRT). Cet outil d'aide à la décision croise notamment les données démographiques, les évolutions des effectifs scolaires, les mobilités et les temps de transport. Il permet d'éclairer le dialogue avec les acteurs locaux et d'inscrire les décisions dans une perspective pluriannuelle.

Cette expérimentation poursuit une ambition : préserver une offre éducative de qualité et accessible, accompagner les territoires confrontés à la déprise démographique et construire des réponses adaptées aux réalités locales.

EXEMPLE TERRITORIAL

EN MEUSE, UN OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL POUR PARTAGER LES CONSTATS AVEC LES ÉLUS

En Meuse, le choix a été fait d'organiser l'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales à l'échelle départementale. Il associe les présidents de communautés de communes, les maires compétents en matière scolaire et le conseil départemental, afin de partager une lecture commune des évolutions à venir.

La première partie du travail porte sur les projections démographiques, la structuration des réseaux d'écoles et la correspondance entre bassins de vie et découpages administratifs. L'objectif est de donner à l'ensemble des élus le même niveau d'information, au même moment.

Dans un second temps, les services présentent les dispositifs et méthodes de travail mobilisables dans les territoires ruraux : Territoires éducatifs ruraux, accompagnement de la carte scolaire, internats d'excellence ou coopérations avec les collectivités. Cette méthode permet de dépasser une lecture uniquement centrée sur les effectifs pour construire, avec les élus, des réponses adaptées aux réalités locales.

UNE RÉPONSE RENFORCÉE POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS HORS ÉDUCATION PRIORITAIRE

La rentrée 2026 marque également la mise en place d'un accompagnement renforcé pour huit écoles et établissements situés hors éducation prioritaire.

Sans modifier la carte de l'éducation prioritaire, l'académie mobilise des moyens complémentaires pour des écoles et des établissements dont la situation justifie une attention particulière. Cette réponse vise à renforcer, selon les besoins identifiés, l'accompagnement pédagogique, éducatif et médico-social des élèves.

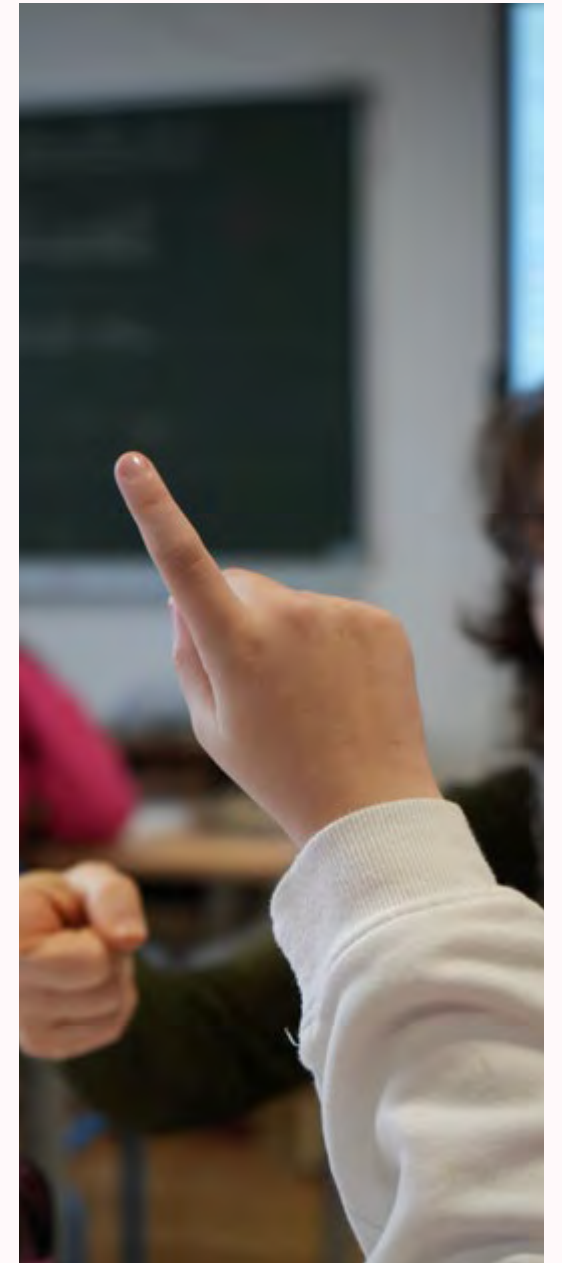
Cette démarche permet de mieux prendre en compte des situations qui ne se résument pas à l'appartenance ou non à un dispositif. Elle traduit une approche plus fine des besoins et la volonté d'adapter les réponses académiques aux réalités des élèves, des équipes et des territoires.

CHIFFRES CLÉS

18 départements pilotes engagés dans l'expérimentation nationale de carte scolaire inversée.

8 écoles et établissements bénéficiant d'un accompagnement renforcé hors éducation prioritaire.

Des projections démographiques mobilisées pour inscrire l'évolution de l'organisation scolaire dans une perspective pluriannuelle.





2.4 Favoriser l'ambition scolaire et l'accès aux parcours d'excellence

Les dispositifs d'ouverture sociale permettent à des élèves de découvrir des études, des métiers et des parcours qu'ils n'auraient parfois pas envisagés.

Aucun déterminisme social, géographique ou territorial ne doit limiter l'ambition d'un élève ni restreindre son accès à des parcours exigeants.

Dans l'académie de Nancy-Metz, cette priorité se traduit par des actions concrètes pour ouvrir le champ des possibles : découverte de l'enseignement supérieur, accompagnement individualisé, mentorat, rencontres avec des étudiants et des professionnels, immersion dans des établissements de formation, lutte contre l'autocensure.

L'objectif est de permettre à chaque jeune de construire un parcours à la hauteur de ses capacités, de ses aspirations et de son potentiel, en lui donnant les repères, les ressources et la confiance nécessaires pour oser s'y engager.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Poursuite du déploiement des Cordées de la réussite.
- Déploiement du réseau des étudiants Ambassadeurs BTS.
- Développement des partenariats avec les associations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes.
- Renforcement des actions favorisant la poursuite d'études après la voie professionnelle.



LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Les Cordées de la réussite créent des passerelles concrètes entre les établissements scolaires et l'enseignement supérieur. Elles permettent aux élèves d'identifier des parcours qu'ils connaissent parfois peu, de rencontrer des étudiants et des professionnels pouvant jouer un rôle de repères, et de mieux comprendre les étapes qui permettent d'accéder à certaines formations.

À l'échelle de la région académique Grand Est, **10 842 élèves** ont bénéficié du dispositif. **62 têtes de cordées** sont engagées, représentant une grande diversité de formations : universités, grandes écoles, instituts de formation en soins infirmiers, établissements agricoles, sections de techniciens supérieurs ou encore classes préparatoires.

Les actions proposées prennent des formes variées : visites d'établissements d'enseignement supérieur, tutorat, ateliers de préparation à l'orientation, rencontres avec des étudiants, découverte des métiers, travail sur la mobilité ou l'expression orale.

En donnant accès à des informations, à des lieux et à des modèles parfois éloignés de leur environnement quotidien, les Cordées aident les élèves à dépasser l'autocensure et à construire des choix d'orientation plus ambitieux, plus éclairés et plus confiants.



Faire de l’oral un levier de réussite

Dans les Territoires éducatifs ruraux, l’expression orale fait l’objet d’un travail construit progressivement, de l’école au lycée.

Lectures à voix haute, débats, concours d’éloquence, présentations de projets ou rencontres avec des professionnels permettent aux élèves de prendre confiance, d’apprendre à structurer leur pensée et de gagner en aisance devant un public. Ces compétences comptent dans la réussite scolaire, dans l’orientation et dans la capacité à prendre pleinement sa place dans les échanges.

Le concours « FÊTER l’oral », organisé dans le TER de l’Ouest vosgien, illustre cette dynamique. Quinze classes des secteurs de Liffol-le-Grand (88), Châtenois (88) et Neufchâteau (88) ont participé tout au long de l’année à un parcours interdegrés mêlant lecture expressive, argumentation et prise de parole devant un public.

Au-delà du concours, cette initiative montre comment un travail régulier sur l’oral peut renforcer la confiance des élèves, soutenir leur ambition et les aider à se projeter dans la suite de leur parcours.

Les Cordées de la réussite permettent aux élèves de découvrir l’enseignement supérieur, de rencontrer des étudiants et de mieux se projeter dans la poursuite d’études.

Les internats d’excellence participent à cette dynamique en offrant un cadre de travail structurant et un accompagnement renforcé. Aide aux devoirs, mentorat, préparation aux périodes de formation en milieu professionnel, activités culturelles, sportives ou citoyennes contribuent à soutenir les élèves dans leur parcours et à nourrir leur projet d’avenir.

MENTORAT : UN ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE CONFIANCE ET SE PROJETER

Dans le cadre du plan national « 1 jeune, 1 mentor », l’académie poursuit le développement du mentorat en lycée professionnel. Ce dispositif repose sur une relation régulière entre un élève volontaire et un mentor issu du monde étudiant, professionnel ou associatif.

Il permet d’accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours, de prévenir les risques de décrochage et de faciliter la transition vers l’insertion professionnelle ou la poursuite d’études.

En 2025-2026, **150 élèves répartis dans 24 lycées professionnels** se sont engagés dans une démarche de mentorat, contre environ **50 élèves dans 7 établissements l’année précédente**. Neuf élèves accompagnés sur dix sont scolarisés en baccalauréat professionnel.

Cette progression montre l’intérêt croissant des établissements pour un accompagnement qui agit sur plusieurs dimensions : la confiance en soi, la persévérance scolaire, la connaissance du monde professionnel et la capacité à se projeter au-delà du diplôme.



Ambassadeurs BTS : des étudiants pour encourager l’ambition

Dans le cadre du programme AILES, l’académie de Nancy-Metz a constitué son premier réseau d’Ambassadeurs BTS. Ce dispositif réunit douze étudiants des lycées Frédéric-Chopin de Nancy et Cormontaigne de Metz.

Leur mission consiste à partager leur expérience avec les élèves de première et terminale professionnelles afin de leur donner une vision concrète de la poursuite d’études en section de technicien supérieur.

Présenté officiellement lors du Salon de l’élève engagé le 6 mai 2026, ce réseau interviendra dès la rentrée 2026-2027 dans les établissements qui en feront la demande.

En proposant des témoignages de pair à pair, ce dispositif contribue à rendre les études supérieures plus accessibles et plus concrètes pour les lycéens de la voie professionnelle.

Découvrir la vidéo de présentation du projet Ailes



CHIFFRES CLÉS

10 842 élèves bénéficiaires des Cordées de la réussite dans le Grand Est.

62 établissements d’enseignement supérieur têtes de cordées.

12 étudiants composent le premier réseau des Ambassadeurs BTS



2.5 Sécuriser les parcours des élèves et prévenir les ruptures scolaires

La réussite scolaire ne s'arrête pas à l'obtention d'un diplôme. Elle suppose aussi que chaque élève puisse poursuivre son parcours dans de bonnes conditions, surmonter les difficultés rencontrées et construire progressivement son avenir.

Face aux risques de décrochage, l'académie de Nancy-Metz mobilise des dispositifs de repérage et d'accompagnement pour identifier plus tôt les situations de fragilité, coordonner les réponses et proposer à chaque jeune une solution adaptée.

Cette action repose sur une conviction : une rupture de parcours n'est jamais une fatalité lorsqu'elle est repérée, accompagnée et traitée collectivement.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Déploiement du nouveau système d'information communautaire dédié à la prévention du décrochage scolaire.
- Renforcement de la coordination entre les acteurs de la prévention, de l'accompagnement et de l'insertion.
- Formation d'un réseau académique et régional de référents chargés d'accompagner le déploiement du nouvel outil.
- Amélioration du suivi des élèves grâce à une vision partagée des situations individuelles



REPÉRER PLUS TÔT POUR ACCOMPAGNER PLUS VITE

La prévention du décrochage scolaire repose sur une attention continue portée aux premiers signes de fragilité : absentéisme, difficultés scolaires persistantes, perte de motivation, isolement ou situations personnelles complexes.

Ces signaux sont repérés par l'ensemble de la communauté éducative. Équipes pédagogiques, personnels de direction, CPE, personnels sociaux et de santé, psychologues de l'Éducation nationale et partenaires de l'accompagnement travaillent ensemble pour analyser les situations et construire des réponses adaptées.

L'objectif est d'intervenir avant que les difficultés ne s'installent durablement. Plus une situation est identifiée tôt, plus il est possible de maintenir le lien avec l'élève, de mobiliser les bons interlocuteurs et d'éviter une rupture avec la formation.

COORDONNER LES RÉPONSES POUR ACCOMPAGNER CHAQUE JEUNE

Lorsqu'un risque de décrochage est identifié, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés et coordonnés afin d'apporter une réponse adaptée à la situation du jeune.

Les réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) coordonnent les solutions de retour en formation proposées aux élèves en difficulté.

Aux côtés de ses partenaires, l'académie participe au fonctionnement des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui permettent d'identifier les jeunes sans solution de formation ou d'insertion et de coordonner les réponses susceptibles de leur être proposées.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) intervient directement auprès des élèves pour construire des parcours individualisés de remobilisation, de retour en formation ou d'insertion.

Cette complémentarité permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations rencontrées.

REPÈRES

- Le nouveau système d'information communautaire s'organise autour de trois volets complémentaires : prévention du décrochage, remédiation et accompagnement, pilotage des PSAD.
- Les 28 et 29 septembre 2026, des personnels issus des trois académies du Grand Est seront formés pour accompagner son déploiement.
- La prévention et le traitement du décrochage reposent sur la complémentarité des réseaux FOQUALE, des PSAD et de la MLDS, mobilisés à différentes étapes du parcours du jeune.



Un nouveau système d'information pour mieux prévenir le décrochage

Afin de renforcer l'efficacité de la prévention du décrochage scolaire, le ministère déploie à la rentrée 2026 un nouveau système d'information communautaire.

Cet outil s'articule autour de trois fonctions complémentaires :

- la prévention du décrochage scolaire ;
- la remédiation et l'accompagnement des élèves ;
- le pilotage des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Il doit permettre aux professionnels de partager une vision plus globale des situations, de mieux coordonner leurs interventions et de renforcer la continuité du suivi des jeunes.

Pour accompagner son déploiement, un réseau de personnels issus des trois académies de la région académique Grand Est sera formé au rectorat de région académique les 28 et 29 septembre 2026.

Cette démarche vise à garantir une appropriation commune de l'outil et une mise en œuvre homogène sur l'ensemble du territoire.





2.6 Protéger les élèves et garantir un climat scolaire apaisé

L'École est à la fois un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction personnelle. Chaque élève doit pouvoir y trouver un cadre sécurisant, respectueux et propice aux apprentissages.

Prévenir les violences, lutter contre le harcèlement, accompagner les situations sensibles, apaiser le climat scolaire et préparer les établissements aux crises relèvent d'une responsabilité collective. Elle mobilise les équipes éducatives, les personnels sociaux et de santé, les élèves, les familles, les services académiques et les partenaires institutionnels.

À la rentrée 2026, l'académie de Nancy-Metz poursuit cette politique globale avec une priorité : agir plus tôt, mieux coordonner les réponses et renforcer la capacité des écoles et des établissements à protéger les élèves comme les personnels.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Consolidation du programme pHARe dans les écoles, collèges et lycées.
- Renforcement de la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement.
- Développement des compétences psychosociales des élèves.
- Formation renforcée des personnels au repérage, à la prévention et au traitement des situations de harcèlement.
- Mobilisation des élèves ambassadeurs et poursuite des actions de sensibilisation auprès des familles.
- Déploiement des Équipes Tranquillité Scolaire pour accompagner les établissements dans l'amélioration durable du climat scolaire.
- Développement d'un réseau académique de formateurs à la prévention et à la gestion de crise.

pHARe

REPÈRES

Programme pHARe

La dynamique de labellisation pHARe se poursuit dans l'académie.

À la rentrée 2025, **97,6 %** des écoles et établissements publics étaient labellisés. Pour la rentrée 2026, **98,71 %** remplissent, à ce stade, les conditions nécessaires à une labellisation.

Cette donnée 2026 reste provisoire jusqu'à la rentrée et ne peut pas être comparée directement au taux définitif constaté en 2025.

Le programme pHARe repose sur huit piliers complémentaires :

- mesurer le climat scolaire ;
- prévenir les situations de harcèlement ;
- former les personnels ;
- sensibiliser les élèves ;
- associer les familles ;
- prendre en charge les situations signalées ;
- mobiliser les élèves ambassadeurs ;
- évaluer les actions conduites.

PRÉVENIR LES VIOLENCES ET LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le climat scolaire se construit dans la durée, par la prévention, la vigilance collective et la qualité des réponses apportées aux situations signalées.

Dans les écoles, les collèges et les lycées, le programme pHARe structure cette action. Il permet de former les personnels, de sensibiliser les élèves, d’associer les familles et d’organiser le traitement des situations de harcèlement ou de cyberharcèlement.

Les élèves, les familles et les personnels peuvent également s’appuyer sur le 3018, numéro national de signalement et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement. Ce dispositif complète l’action des équipes éducatives, des référents académiques et départementaux, en permettant d’écouter, de conseiller et d’orienter les personnes concernées.

La délégation académique à la lutte contre le harcèlement accompagne les établissements, conseille les équipes confrontées à des situations complexes, coordonne les actions de prévention et contribue à la formation des personnels.

Découvrir la vidéo de remise des prix « non au harcèlement »



Prix « Non au harcèlement » : sensibiliser par la création

Chaque année, le Prix « Non au harcèlement » permet aux élèves de s’emparer du sujet en réalisant des affiches et des vidéos destinées à sensibiliser leurs camarades.

Ce travail de création les amène à identifier les mécanismes du harcèlement, à réfléchir aux effets du silence, du groupe ou des violences répétées, et à formuler eux-mêmes des messages de prévention.

En 2025-2026 :

- 291 productions ont été réalisées par les établissements de l’académie ;
- 14 productions ont été récompensées aux niveaux académique ou national.

Ces réalisations témoignent de l’engagement des élèves et des équipes éducatives dans la prévention du harcèlement.

Découvrir les productions lauréates





Les Équipes Tranquillité Scolaire : accompagner les établissements au plus près du terrain

Créées dans le cadre du Groupe académique climat scolaire, les Équipes Tranquillité Scolaire accompagnent les collèges et les lycées confrontés à des problématiques liées au climat scolaire.

Dans l'académie de Nancy-Metz, trois équipes sillonnent le territoire académique. Constituées de conseillers principaux d'éducation et d'assistants d'éducation expérimentés, elles interviennent à la demande des chefs d'établissement, en lien avec les équipes de direction, les corps d'inspection et les services académiques.

Leur action repose sur une méthode progressive : analyser la situation, proposer des pistes adaptées au contexte de l'établissement, puis accompagner les équipes dans la durée.

Après un premier temps d'échange avec l'équipe de direction, les ETS s'immergent dans le quotidien de l'établissement afin de comprendre les besoins, les fonctionnements et les points de tension. Elles peuvent ensuite contribuer à la formation des personnels, co-construire des

actions de prévention avec les équipes, accompagner les assistants d'éducation, soutenir le pilotage de la vie scolaire ou encore aider à mieux organiser les temps et les espaces de vie des élèves.

Les actions proposées s'inscrivent dans une approche globale du climat scolaire : qualité de vie à l'école, stratégie d'équipe, justice scolaire, pédagogie et coopération, prévention des violences et du harcèlement, coéducation et pratiques partenariales.

En 2025-2026, les ETS ont notamment accompagné des établissements autour de la prévention des violences verbales, de la lutte contre les discriminations, de la coéducation avec les familles, de la posture professionnelle des assistants d'éducation, de la gestion des conflits, de la communication avec les familles ou encore de la mise en place d'ateliers de remobilisation des élèves.

Cette démarche permet d'apporter une réponse concrète, ajustée et durable aux besoins des établissements. Elle renforce les collectifs de travail et contribue à installer un climat scolaire plus serein, condition essentielle de la réussite et du bien-être des élèves.



LES ÉLÈVES AMBASSADEURS, RELAIS DE PRÉVENTION AU QUOTIDIEN

Au-delà des temps forts de sensibilisation, la prévention du harcèlement s'appuie aussi sur l'engagement régulier des élèves ambassadeurs.

Dans les collèges et les lycées, ils contribuent à faire connaître les dispositifs d'aide, à diffuser une culture du respect et à encourager leurs camarades à ne pas rester seuls face à une situation de violence ou d'isolement.

Leur rôle ne se substitue pas à celui des adultes. Il le complète, en favorisant une vigilance partagée et une parole plus accessible entre pairs.

Plusieurs élèves ambassadeurs ont notamment présenté leurs outils de sensibilisation lors du Salon académique de l'élève engagé organisé en mai 2026.

REPÈRES

Les Équipes Tranquillité Scolaire interviennent selon trois étapes :

- analyser la situation avec l'établissement ;
- proposer des actions adaptées aux besoins identifiés ;
- accompagner les équipes dans la durée.
- Elles peuvent mobiliser plusieurs leviers :
- formation et accompagnement des assistants d'éducation ;
- co-construction d'actions de prévention avec les équipes ;
- amélioration de l'organisation de la vie scolaire ;
- outils de communication avec les familles ;
- ateliers de remobilisation et de prévention auprès des élèves ;
- mise à disposition de ressources et de modules de formation.

CONSTRUIRE UNE CULTURE DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Un climat scolaire apaisé ne se limite pas au traitement des situations de harcèlement. Il se construit aussi par les actions conduites tout au long de l’année autour de la citoyenneté, du respect d’autrui, de la prévention des violences, de la lutte contre les discriminations, des usages responsables du numérique et des compétences psychosociales.

Cette politique mobilise les équipes éducatives, les personnels sociaux et de santé, les référents académiques, les associations partenaires et les collectivités territoriales. Elle vise à installer des repères communs et à renforcer la capacité de chaque communauté éducative à prévenir les tensions, repérer les signaux faibles et accompagner les élèves.



REPORTAGE

**CPE :
être un repère pour les élèves**

« Le CPE est une figure repère pour les élèves. Nous sommes présents, disponibles, identifiables. Notre rôle dépasse largement le suivi quotidien de la vie scolaire : nous accompagnons, nous régulons, nous faisons médiation.

Nous intervenons souvent dans les moments où les élèves rencontrent une difficulté, un conflit, une inquiétude ou une perte de repères. Il faut alors comprendre leur histoire, leur réalité, les aider à recréer du lien et leur rappeler ce que signifie vivre ensemble dans un collectif. Nous les accompagnons aussi dans la construction de leur autonomie, de leur sens des responsabilités et du respect de soi comme des autres.

Le repérage des signaux faibles repose sur le travail d’équipe. Les assistants d’éducation jouent un rôle essentiel grâce à leur présence sur le terrain et à leur vigilance dans les temps hors classe. Les enseignants, en particulier les professeurs principaux, les personnels sociaux et de santé, les psychologues de l’Éducation nationale et les familles contribuent également à cette veille. Ce sont souvent les échanges entre adultes qui permettent d’identifier rapidement un isolement, une perte de motivation, un mal-être ou une tension qui s’installe.

Lorsqu’une situation se présente, l’accompagnement se construit collectivement. Un premier échange avec l’élève et sa famille permet de comprendre ce qui se joue. Ensuite, selon les besoins, l’information est partagée avec le professeur

principal, l’équipe pédagogique, les assistants d’éducation, l’infirmière, l’assistante sociale, la psychologue de l’Éducation nationale et l’équipe de direction. Chacun apporte son regard et ses compétences pour construire une réponse adaptée.

Le climat scolaire se construit aussi dans les gestes ordinaires : accueillir les élèves le matin, dire bonjour, rappeler une règle avec constance, expliquer une décision, encourager un effort, reconnaître un progrès. Ce sont ces gestes répétés qui installent un sentiment de sécurité, de justice et de respect mutuel.

Il faut enfin concilier le cadre commun et l’attention portée à chaque élève. Les règles sont les mêmes pour tous, mais les réponses éducatives doivent tenir compte des situations individuelles. C’est cela, la justice scolaire : être cohérent, expliquer, écouter, accompagner, tout en maintenant un cadre clair et partagé. »

Laurène Charroin
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D’ÉDUCATION
COLLÈGE DU JUSTEMONT
VITRY-SUR-ORNE (57)

PRÉPARER LES ÉTABLISSEMENTS AUX SITUATIONS DE CRISE

Protéger les élèves suppose également de préparer les écoles et les établissements à faire face aux situations exceptionnelles.

Cette préparation repose sur l’anticipation, la formation et la coopération entre les acteurs concernés. Les équipes sont accompagnées dans l’élaboration de leur diagnostic de sécurité, la préparation des plans particuliers de mise en sûreté et l’organisation régulière d’exercices.

Ces temps de préparation permettent d’acquérir les bons réflexes, d’améliorer les procédures de protection et de développer une culture commune de la sécurité au sein des communautés éducatives.



ACCOMPAGNER, SÉCURISER, FORMER : L'APPUI DE L'ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ

L'Équipe mobile de sécurité accompagne les écoles et les établissements confrontés à des situations sensibles ou nécessitant un appui spécifique en matière de prévention, de sécurisation et de gestion de crise.

Composée de dix professionnels issus des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, elle intervient sur l'ensemble du territoire académique auprès des équipes de direction, des inspecteurs, des directrices et directeurs d'école et des services académiques.

Son action repose sur trois missions complémentaires : prévenir, sécuriser et accompagner. L'EMS réalise des diagnostics de sécurité, contribue à la préparation des exercices PPMS, forme les personnels à la prévention et à la gestion de crise, renforce les liens avec les forces de sécurité intérieure et apporte un appui aux équipes lorsqu'un événement vient fragiliser le climat scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, l'Équipe mobile de sécurité a réalisé :

- **87** missions de sécurisation ;
- **508** demi-journées d'intervention ;
- **22** diagnostics de sécurité ;
- **14** accompagnements à la préparation des exercices PPMS « attentat-intrusion ».

Par son expertise et sa capacité d'intervention, l'EMS aide les équipes à mieux anticiper les risques, à réagir plus efficacement face aux situations sensibles et à maintenir un cadre scolaire protecteur.

REGARDS CROISÉS

Carlos Evora

ÉQUIPIER MOBILE DE SÉCURITÉ

ACADÉMIE DE NANCY-METZ

« L'Équipe mobile de sécurité intervient auprès des écoles, collèges et lycées lorsqu'une situation nécessite un appui en matière de climat scolaire, de prévention ou de sécurisation.

Notre rôle n'est pas seulement d'intervenir dans l'urgence. Nous accompagnons aussi les équipes en amont, par la formation, le conseil, l'analyse des risques, la préparation des exercices PPMS ou le travail sur les gestes et postures.

Lorsqu'un établissement traverse une situation complexe, nous apportons un regard extérieur. Cela permet de prendre du recul, d'évaluer le contexte, d'identifier les bons interlocuteurs et de construire une réponse adaptée, avec les partenaires lorsque c'est nécessaire.

L'anticipation est déterminante. Quand les procédures sont connues, les équipes réagissent plus vite, protègent mieux les élèves et savent mobiliser les bons relais. La prévention donne des repères communs et évite que certaines situations ne se dégradent.

Ce qui nous marque le plus, c'est le besoin d'accompagnement exprimé par les équipes dans les moments difficiles. Au départ, certaines ne voient pas toujours ce que l'Équipe mobile de sécurité peut leur apporter. Mais lorsque le travail partenarial s'engage, elles mesurent l'intérêt d'une approche collective, croisant les regards éducatifs, institutionnels et sécuritaires.

C'est cette coopération qui permet de traiter plus rapidement les situations, de soutenir les personnels et de préserver la continuité du service public d'éducation. »



Former les personnels pour mieux protéger les élèves

La qualité de la réponse apportée lors d'une situation sensible repose en grande partie sur la préparation des équipes.

L'académie poursuit un programme de formation destiné aux directrices et directeurs d'école, personnels de direction, inspecteurs, cadres et personnels ressources. Ces formations permettent de partager des repères communs, de mieux connaître les procédures, de renforcer la coordination avec les partenaires et d'améliorer les réponses apportées en situation de crise.

En 2025-2026 :

- 11 sessions de formation à la prévention et à la gestion de crise ont été organisées ;
- 274 personnels ont été formés ;
- 29 formations consacrées aux gestes et postures ont été conduites ;
- 134 personnels ont été formés aux gestes et postures.

La rentrée 2026 marque une nouvelle étape avec le développement d'une formation académique de formateurs. Vingt-quatre personnels ont été formés afin de constituer un réseau académique capable de diffuser une culture commune de la prévention et de la gestion de crise dans les écoles et les établissements.

Cette dynamique s'appuie sur un partenariat étroit avec les préfetures, les services de police, la gendarmerie, les services de secours et les collectivités territoriales. En 2025-2026, l'Équipe mobile de sécurité a participé à 48 groupes de partenariat opérationnels afin de coordonner les actions de prévention et de renforcer la sécurité des établissements scolaires.



CHIFFRES CLÉS

Programme pHARe et prévention du harcèlement

97,6 % des écoles et établissements publics labellisés pHARe à la rentrée 2025.

98,71 % remplissent, à ce stade, les conditions nécessaires à une labellisation pour la rentrée 2026.

291 productions présentées au Prix « Non au harcèlement ».

14 productions récompensées.

Équipes Tranquillité Scolaire

3 Équipes Tranquillité Scolaire mobilisées à l'échelle académique.

7 leviers du climat scolaire travaillés : qualité de vie à l'école, stratégie d'équipe, justice scolaire, pédagogie et coopération, prévention des violences et du harcèlement, coéducation, pratiques partenariales.

5 numéros de la lettre d'information Cap tranquillité prévus en 2025-2026, accompagnés de fiches actions mobilisables par les établissements.

Des actions conduites auprès des élèves, des familles et des équipes : prévention des violences verbales, lutte contre les discriminations, communication avec les familles, ateliers tranquillité, accompagnement des assistants d'éducation et formation aux postures professionnelles.

Sécurisation et accompagnement des établissements

87 missions de sécurisation conduites par l'Équipe mobile de sécurité.

508 demi-journées d'intervention.

22 diagnostics de sécurité réalisés.

14 accompagnements à la préparation des exercices PPMS.

48 groupes de partenariat opérationnels.

Formation des personnels

11 sessions de formation à la prévention et à la gestion de crise.

274 personnels formés.

29 formations « gestes et postures ».

134 personnels formés aux gestes et postures.

24 personnels formés dans le cadre de la formation académique de formateurs.



2.7 Faire vivre les valeurs de la République, l'égalité et la citoyenneté

L'École transmet des savoirs. Elle apprend aussi aux élèves à comprendre le monde, à exercer leur esprit critique, à respecter autrui et à prendre part à la vie démocratique.

Dans les écoles et les établissements, les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité se construisent dans les enseignements, les projets éducatifs, les temps de mémoire, les actions citoyennes et la vie quotidienne de la communauté scolaire.

À la rentrée 2026, l'académie de Nancy-Metz poursuit son action autour de **trois priorités** : former les personnels, accompagner les équipes confrontées à des situations sensibles et renforcer l'éducation des élèves à la citoyenneté, à l'égalité et à la mémoire.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Poursuite du plan académique de formation aux valeurs de la République et à la laïcité pour l'ensemble des personnels.
- Diffusion du vademecum académique « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations » à destination des équipes éducatives.
- Déploiement d'un plan de formation destiné aux cadres pour renforcer la prévention et le traitement des situations de racisme, d'antisémitisme et de discrimination.
- Renforcement de l'accompagnement des établissements par l'Équipe académique Valeurs de la République.
- Développement des actions d'éducation à la citoyenneté, à la mémoire et à l'engagement des élèves.
- Poursuite des partenariats avec les institutions mémorielles, culturelles et les associations agréées.

FORMER LES PERSONNELS ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

Faire vivre les valeurs de la République suppose d'abord de donner aux personnels des repères communs et des outils pour agir. La formation permet d'aborder les principes de laïcité, de neutralité, de liberté d'expression, d'égalité et de respect de chacun, mais aussi les réponses à apporter lorsque ces principes sont contestés ou fragilisés.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026 :

- près de **3 000 personnels** ont bénéficié d'une formation consacrée à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- **956 personnels** ont été formés en présentiel ;
- près de **27 000 personnels** ont été formés depuis le lancement du dispositif ;
- **12 formateurs spécialisés** composent le réseau académique.

L'académie s'appuie également sur l'Équipe académique Valeurs de la République, intégrée au Service de défense et de sécurité académique. Elle apporte une expertise pédagogique, éducative et juridique aux écoles et établissements confrontés à des atteintes au principe de la laïcité, à des discriminations ou à des remises en cause des valeurs républicaines.

À la demande des équipes, elle analyse les situations, propose des réponses adaptées et accompagne les personnels dans la durée.

TRANSMETTRE LA MÉMOIRE, FORMER L'ESPRIT CRITIQUE

L'éducation à la citoyenneté passe aussi par la compréhension de l'histoire, des institutions et des combats qui ont construit les valeurs démocratiques.

En mars 2026, la région académique Grand Est et l'académie de Nancy-Metz ont accueilli le premier séminaire national consacré à la transmission de la mémoire organisé en

région. Ce temps fort a valorisé le travail mené avec les institutions mémorielles, les collectivités et les associations pour permettre aux élèves de mieux comprendre l'histoire contemporaine et ses résonances dans le présent.

Ces actions donnent aux élèves des repères pour penser, débattre, exercer leur jugement et refuser les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de rejet.



Le Concours national de la Résistance et de la Déportation

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation demeure un temps fort de l'éducation à la citoyenneté et à la mémoire.

Pour la session 2025-2026, consacrée au thème « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948) », la participation académique a été importante :

- 1 519 élèves engagés ;
- 60 établissements participants.

À travers leurs recherches, leurs productions et les rencontres avec les acteurs de la mémoire, les élèves approfondissent leur compréhension de l'histoire, développent leur esprit critique et donnent du sens aux valeurs démocratiques.

Parmi les projets conduits cette année, les élèves du lycée Poncelet de Saint-Avoid (57) ont consacré leurs recherches au parcours des réfugiés de Saint-Avoid (57) accueillis dans la Vienne pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce travail, mené avec plusieurs institutions mémorielles, montre comment le concours permet d'aborder l'histoire nationale à partir de parcours locaux, proches des élèves et de leur territoire.



FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'égalité entre les filles et les garçons se construit dans les enseignements, l'orientation, la vie scolaire et la prévention des violences. Elle suppose d'agir à la fois sur les représentations, les pratiques éducatives et l'accompagnement des élèves.

Dans l'académie de Nancy-Metz, cette politique vise à permettre à chaque jeune de construire son parcours sans être limité par des stéréotypes de genre, des discriminations ou des violences sexistes et sexuelles.

Le label Égalité filles-garçons constitue l'un des outils structurants de cette démarche. Il valorise les écoles et établissements qui inscrivent durablement l'égalité dans leur projet éducatif, leur climat scolaire, leurs actions de prévention et leurs pratiques d'orientation.

Depuis son lancement, **60 établissements** de l'académie ont été labellisés, dont un établissement au **niveau 3**, plus haut niveau de reconnaissance nationale. À la rentrée 2026, cette dynamique a vocation

à s'étendre progressivement aux écoles du premier degré, sous réserve des orientations nationales.

La mission académique Égalité accompagne les équipes autour de plusieurs priorités :

- prévenir les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ;
- former les personnels ;
- outiller les établissements sur les stéréotypes de genre ;
- accompagner les équipes confrontées à des situations sensibles ;
- développer des ressources pédagogiques ;
- élargir les choix d'orientation des élèves.

Chaque année, près de **1 000 personnels** et près de **1 000 élèves** bénéficient d'actions de formation ou de sensibilisation.

Au-delà des temps de sensibilisation, l'enjeu est aussi d'agir sur les parcours. Déconstruire les stéréotypes associés à certains métiers ou secteurs d'activité permet d'ouvrir davantage les choix d'orientation, notamment dans les filières où les filles ou les garçons restent encore sous-représentés.

TEMPS FORT

PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DÈS LE LYCÉE

Le 27 novembre 2025, le lycée Jacques-Callot de Vandœuvre-lès-Nancy (54) a accueilli la première journée académique consacrée à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Organisée avec le CIDFF de Nancy (54) et la Maison des Femmes, cette journée a réuni 230 élèves de seconde autour de plusieurs formats complémentaires :

- un escape game pédagogique ;
- des ateliers d'autodéfense ;
- des tables rondes ;
- un théâtre-forum.

Cette première édition a permis d'aborder les violences sexistes et sexuelles à partir de situations concrètes, dans un cadre éducatif favorisant la parole, la réflexion collective et l'identification des ressources d'aide.

La journée sera reconduite le 27 novembre 2026 au lycée professionnel Cyfflé de Nancy (54), avec un parcours également adapté aux élèves allophones.

Le label Égalité filles-garçons valorise les écoles et établissements qui inscrivent l'égalité, la prévention des discriminations et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans leur projet éducatif.



Le label Égalité filles-garçons valorise les écoles et établissements qui inscrivent l'égalité, la prévention des discriminations et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans leur projet éducatif



Lycée Camille-Claudé de Remiremont (88) : faire de l'égalité un appui pour l'orientation

Au lycée Camille-Claudé de Remiremont (88), l'égalité entre les filles et les garçons est travaillée directement dans les parcours d'orientation.

Les élèves rencontrent des professionnelles exerçant dans des secteurs historiquement masculins, conduisent des enquêtes en entreprise et analysent les freins que les femmes peuvent rencontrer dans certains métiers. Cette démarche les amène à interroger les représentations liées au genre, à mieux comprendre les réalités du monde professionnel et à élargir leurs perspectives d'orientation.

L'établissement conduit également des actions de sensibilisation sur les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale et les risques psychosociaux. Ces projets permettent de préparer les élèves à leur future insertion professionnelle en les dotant de repères concrets sur l'égalité, les droits et les conditions de travail.

CHIFFRES CLÉS

Valeurs de la République

Près de **3 000** personnels formés à la laïcité et aux valeurs de la République en 2025-2026.

956 personnels formés en présentiel.

Près de **27 000** personnels formés depuis le lancement du plan académique.

12 formateurs académiques mobilisés.

1 519 élèves participants au Concours national de la Résistance et de la Déportation.

60 établissements engagés dans le CNRD.

Égalité filles-garçons

60 établissements labellisés Égalité filles-garçons.

1 établissement labellisé au niveau 3 national.

Près de **1 000** personnels formés ou sensibilisés chaque année.

Près de **1 000** élèves sensibilisés chaque année.

230 élèves de seconde réunis lors de la première journée académique consacrée à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

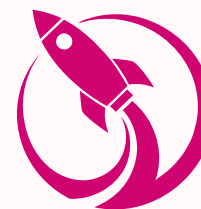


3

Des professionnels engagés pour la réussite des élèves

Cette partie éclaire principalement
les axes 1 et 3
du Projet stratégique académique :
accompagner les parcours
professionnels, renforcer
les compétences des personnels
et améliorer les conditions d'exercice

AXE 1



AXE 3





3.1 Attirer, recruter et fidéliser

Garantir la qualité et la continuité du service public d'éducation suppose d'attirer de nouveaux professionnels, de mieux préparer leur entrée dans le métier et de les accompagner dans la durée.

À la rentrée 2026, la réforme de la formation initiale des enseignants transforme les parcours d'accès au métier. Concours accessibles plus tôt, nouvelle organisation de la formation, stages progressifs et accompagnement renforcé des premières années d'exercice dessinent un parcours plus professionnalisant, de l'université jusqu'à l'entrée dans la carrière.

Cette transformation s'inscrit dans une feuille de route RH plus large : renforcer l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale, diversifier les voies de recrutement, sécuriser les débuts de carrière et fidéliser les personnels dans les écoles, les établissements et les territoires.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Concours de recrutement des enseignants accessibles dès la troisième année de licence.
- Déploiement du nouveau Master Enseignement et Éducation.
- Ouverture de la Licence Professorat des écoles dans les quatre départements de l'académie.
- Professionnalisation progressive des futurs enseignants grâce à des stages et des mises en situation accompagnées.
- Renforcement de l'accompagnement des nouveaux enseignants pendant leurs premières années d'exercice.

UNE RÉFORME QUI TRANSFORME L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

À compter de la session 2026, les concours de recrutement des professeurs du second degré, CAPES, CAPET, CAPLP et CAPEPS, deviennent accessibles dès la troisième année de licence.

Les étudiants issus de licences disciplinaires bénéficient de modules de préparation au concours et à l'exercice du métier tout au long de leur cursus. Les sessions 2026 et 2027 prévoient une période transitoire durant laquelle le concours au niveau master demeure également organisé, afin d'accompagner la mise en œuvre progressive de la réforme.

Après leur réussite au concours, les futurs enseignants intègrent le nouveau Master Enseignement et Éducation. Cette formation de deux années articule enseignements universitaires, stages progressifs et mises en responsabilité accompagnées devant les élèves.

Durant cette période, les futurs professeurs bénéficient successivement du statut d'élève fonctionnaire puis de fonctionnaire stagiaire avant leur titularisation.

La réforme renforce la professionnalisation des futurs enseignants grâce à une alternance progressive entre formation universitaire et immersion dans les écoles et les établissements.

FAIRE CONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS ET ÉLARGIR LES RECRUTEMENTS

La réforme de la formation initiale s’inscrit dans une politique plus globale d’attractivité des métiers de l’Éducation nationale. L’académie agit pour mieux faire connaître la diversité de ses métiers, élargir les profils recrutés et répondre aux besoins des écoles, des établissements et des services.

En 2025-2026, cette dynamique s’est traduite par :

- **934 offres d’emploi** publiées ;
- des recrutements concernant les enseignants, mais aussi les personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d’encadrement ;
- une présence renforcée lors des salons et forums de recrutement ;
- des partenariats développés avec France Travail, l’APEC et Cap Emploi ;
- l’appui de la plateforme nationale Virtuo pour mieux rendre visibles les opportunités professionnelles offertes par l’Éducation nationale.

Une attention particulière est portée aux disciplines les plus en tension et aux territoires rencontrant des difficultés de recrutement.

Cette stratégie ne se limite pas à attirer de nouveaux candidats. Elle vise aussi à fidéliser les personnels, en renforçant leur accompagnement depuis l’entrée dans le métier jusqu’aux différentes étapes de leur parcours professionnel.



De l’université aux premières années d’exercice : un parcours de professionnalisation progressif

La réforme de la formation initiale instaure un continuum de professionnalisation. Elle permet d’accompagner les futurs enseignants depuis leur entrée dans l’enseignement supérieur jusqu’à leurs premières années d’exercice.

Selon les voies de recrutement, les étudiants suivent une licence disciplinaire ou la nouvelle Licence Professorat des écoles, déployée à la rentrée 2026 dans les quatre départements de l’académie.

Ils poursuivent ensuite leur parcours au sein du Master Enseignement et Éducation, qui alterne formation universitaire, stages d’observation, pratique accompagnée et mises en responsabilité devant les élèves.

La formation est assurée conjointement par les enseignants de l’INSPÉ et des professeurs exerçant dans les écoles, collèges et lycées de l’académie. Ce rapprochement entre l’université et le terrain permet de mieux préparer les futurs enseignants aux réalités de la classe et aux exigences du métier.

Après leur titularisation, les jeunes professeurs continuent de bénéficier d’un accompagnement renforcé durant leurs trois premières années d’exercice, afin de consolider leurs pratiques professionnelles et de favoriser leur installation durable dans le métier.



REPÈRES

Le continuum de formation comprend :

- une Licence Professorat des écoles ou une licence disciplinaire ;
- un concours de recrutement accessible dès la licence 3, avec une période transitoire maintenant également un concours à bac +5 en 2026 et 2027 ;

- deux années de Master Enseignement et Éducation alternant formation universitaire et stages progressifs ;
- une année rémunérée comme élève fonctionnaire puis une année rémunérée comme fonctionnaire stagiaire ;
- un accompagnement renforcé durant les trois premières années suivant la titularisation.

PORTRAIT

Laurence Bablon

FORMATRICE À L'INSPÉ

DISCIPLINE :
SCIENCES DE LA VIE
ET DE LA TERRE

ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Passer de l'envie d'enseigner à la réalité de la classe

« Le premier trimestre est souvent le moment le plus marquant. C'est une période charnière : les futurs enseignants découvrent la classe, construisent leur posture professionnelle, apprennent à installer une relation avec les élèves et commencent à prendre confiance.

Dès la prérentrée, on sent à la fois leur inquiétude et leur envie de bien faire. Ils arrivent avec beaucoup de questions, parfois des doutes, et doivent progressivement changer de posture : passer de l'étudiant qui apprend à l'enseignant qui fait apprendre. C'est une étape exigeante.

Notre rôle est de les accompagner au plus près de leur contexte d'exercice. On ne prépare pas un enseignant de manière abstraite. Il faut partir de l'établissement, du niveau de classe, du public d'élèves, de l'équipe dans laquelle il s'inscrit. C'est à partir de cette réalité que l'on peut l'aider à construire un cadre à la fois exigeant, adapté et personnel.

Les stages jouent un rôle essentiel. Ils permettent de confronter l'envie d'enseigner à la réalité de la classe. Les futurs enseignants comprennent que le métier ne consiste pas seulement à transmettre des savoirs. Il faut aussi gérer un groupe, installer un climat de confiance, s'adapter aux besoins des élèves, faire face à l'imprévu et prendre des décisions en permanence.

Ces expériences donnent aussi du sens aux apports de la formation. Ce qui peut sembler théorique prend une autre dimension lorsqu'il est mis à l'épreuve du terrain. Les étudiants apprennent à observer, à analyser leurs réussites comme leurs difficultés, puis à ajuster leurs pratiques.

La confiance se construit peu à peu, dans un cadre bienveillant mais exigeant. Elle naît des premières réussites, même modestes : une séance qui fonctionne, une relation qui s'installe avec une classe, un conseil qui porte ses fruits. Les temps d'analyse de pratiques sont précieux, car ils permettent de comprendre que l'on progresse en réfléchissant collectivement à ce que l'on fait.

Ce qui compte, au fond, c'est qu'un jeune enseignant comprenne qu'il n'est pas seul. Il entre dans un métier qui s'apprend, qui se construit et qui continue d'évoluer tout au long de la carrière. C'est cette conscience qui lui permet de se projeter durablement dans le métier. »





3.2 Former tout au long de la carrière

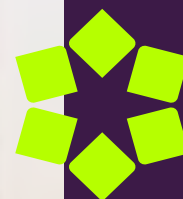
Développer les compétences des personnels tout au long de leur carrière constitue un levier essentiel pour accompagner les évolutions de l'École et répondre aux besoins des élèves.

Dans un contexte de transformation rapide des métiers et des pratiques professionnelles, la formation continue constitue un levier essentiel pour accompagner les personnels et répondre aux besoins des élèves.

Pilotée par l'École académique de la formation continue (EAFC), la politique académique de formation s'adresse à l'ensemble des personnels. Elle articule les priorités nationales, les orientations du Projet stratégique académique et les besoins exprimés par les écoles, les établissements et les services.

À la rentrée 2026, cette politique franchit une nouvelle étape avec le déploiement progressif d'un socle commun de formation, le renforcement des parcours de professionnalisation, le développement des formations de proximité et la montée en puissance de la formation aux usages de l'intelligence artificielle.

L'objectif est de permettre à chaque personnel de développer ses compétences tout au long de sa carrière, d'accompagner les évolutions de son métier et de contribuer, par la formation, à la réussite des élèves.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Déploiement progressif d'un socle commun de formation pour l'ensemble des personnels.
- Généralisation de la formation à l'intelligence artificielle.
- Renforcement des parcours de professionnalisation pour plusieurs métiers.
- Développement des formations d'initiative locale au plus près des établissements.
- Accompagnement renforcé des équipes engagées dans la démarche Collèges en progrès.

UNE POLITIQUE DE FORMATION À L'ÉCHELLE DE TOUTE L'ACADÉMIE

La formation continue accompagne les personnels dans l'évolution de leurs métiers, l'adaptation de leurs pratiques et la construction de leur parcours professionnel.

En 2025-2026, cette politique s'est traduite par une offre de formation de grande ampleur :

- près de **27 000 personnels** ont bénéficié d'au moins une action de formation ;
- **3 850 formations** ont été activées à l'échelle académique ;
- **93 formations** d'initiative locale ont été conduites au plus près des établissements et des collectifs de travail.

Cette offre articule les priorités nationales et académiques avec des réponses construites à partir des réalités du terrain. Les formations d'initiative locale permettent notamment d'accompagner directement les équipes sur leurs pratiques professionnelles, leurs projets d'établissement ou les besoins identifiés dans leur environnement de travail.

L'objectif est de maintenir un cadre commun de formation tout en apportant des réponses adaptées aux métiers, aux territoires et aux collectifs.





EAFC ET SERVICES RH : ACCOMPAGNER LES PERSONNELS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR PARCOURS

Pilotée par l'École académique de la formation continue, en lien avec les services RH, les corps d'inspection, les personnels d'encadrement et les services académiques, la formation continue s'adresse à l'ensemble des métiers de l'Éducation nationale.

Elle concerne :

- les enseignants et les conseillers principaux d'éducation ;
- les personnels d'encadrement ;
- les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- les personnels de jeunesse et sports ;
- les assistants d'éducation ;
- les accompagnants des élèves en situation de handicap ;
- les personnels contractuels et les nouveaux agents.

Dans le cadre de la feuille de route académique des ressources humaines, un socle commun est progressivement déployé afin de garantir à chaque agent des repères partagés sur les fondamentaux du service public.

Ce socle porte notamment sur :

- les valeurs de la République et la laïcité ;
- les droits et obligations des agents publics ;
- la cybersécurité ;
- les transitions numérique et écologique ;
- les fondamentaux de l'exercice professionnel ;
- la qualité du service rendu aux usagers.

Pour les enseignants et les conseillers principaux d'éducation, il est complété par des formations consacrées aux gestes professionnels, à la gestion de classe, à l'évaluation des élèves, à l'école inclusive et aux évolutions pédagogiques.

SÉCURISER LES PRISES DE FONCTION ET SOUTENIR LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Une attention particulière est portée aux personnels qui entrent dans un nouveau métier ou prennent de nouvelles responsabilités.

Des parcours d'adaptation à l'emploi sont proposés dès la prise de fonction, notamment pour :

- les personnels administratifs ;
- les secrétaires généraux d'EPL ;
- les assistants d'éducation ;
- les accompagnants des élèves en situation de handicap ;
- les enseignants et CPE stagiaires ;
- les personnels contractuels.

Ces parcours visent à donner des repères professionnels dès les premières semaines, à éviter l'isolement et à faciliter l'acquisition progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Plusieurs parcours de professionnalisation sont également renforcés ou restructurés pour accompagner les secrétaires généraux d'EPL, les métiers des ressources humaines, les personnels d'encadrement et les équipes amenées à exercer des missions nouvelles.

La formation continue soutient enfin le travail collectif : analyse de pratiques, échanges entre pairs, communautés professionnelles d'apprentissage, développement du leadership pédagogique et accompagnement des équipes au plus près des situations rencontrées dans les écoles, les établissements et les services.

ACCOMPAGNER LES GRANDES TRANSFORMATIONS DE L'ÉCOLE

La formation continue prépare les personnels aux évolutions qui transforment leurs métiers : intelligence artificielle, école inclusive, santé mentale, valeurs de la République, transition écologique, orientation, climat scolaire, éducation au développement durable et évolution des pratiques de management.

Cette offre articule les priorités nationales et académiques avec les besoins exprimés par les équipes. Elle s'appuie sur des formats complémentaires : formations en présentiel, autoformation, accompagnement des collectifs de travail, formations d'initiative locale et ressources accessibles à distance.

L'EAFC, en lien avec la Délégation académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE), développe également des formats destinés à diffuser une culture professionnelle commune. Les « Rendez-vous de l'encadrement », organisés sous forme de webinaires mensuels, permettent aux personnels d'encadrement de bénéficier d'éclairages d'experts sur les priorités éducatives et les transformations du système éducatif.

Les ressources restent ensuite accessibles en ligne afin de prolonger les apports, de faciliter leur appropriation et de soutenir le partage de repères communs entre cadres.



FORMER LES PERSONNELS AUX ENJEUX DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle transforme progressivement les pratiques professionnelles et pédagogiques. L'académie accompagne cette évolution par un plan de formation destiné à l'ensemble des enseignants et des conseillers principaux d'éducation.

Après une première phase consacrée aux personnels administratifs du rectorat et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale, les **30 000 enseignants**

et **CPE** de l'académie bénéficieront progressivement :

- d'une formation en présentiel de trois heures ;
- de ressources complémentaires accessibles en autoformation.

Cette formation doit permettre à chacun de s'approprier les usages professionnels de l'intelligence artificielle dans le respect du cadre national d'usage, d'en identifier les apports possibles et d'accompagner les élèves vers des pratiques éclairées, critiques et responsables.



Former au plus près des équipes

L'académie développe des modalités de formation qui privilégient la proximité, la coopération entre pairs et l'analyse des pratiques professionnelles.

Les formations d'initiative locale sont construites avec les établissements à partir des besoins identifiés par les équipes. Elles permettent d'apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées sur le terrain et d'accompagner les projets d'école ou d'établissement.

Dans les seize Collèges en progrès, cet accompagnement prend appui sur des observations croisées entre enseignants, des temps d'analyse de pratiques et des démarches mobilisant l'intelligence collective.

Certaines formations, conduites avec la CARDIE et Réseau Canopé, prennent la forme de résidences pédagogiques organisées sur plusieurs jours au sein même des établissements. Cette immersion favorise le travail collectif, l'expérimentation de nouvelles pratiques et leur diffusion au bénéfice des élèves.

L'académie poursuit également son partenariat avec Réseau Canopé Grand Est à travers un plan de formation de rentrée entièrement proposé à distance. Organisé pour la septième année consécutive, ce dispositif permet aux personnels d'accéder, dès la fin du mois d'août, à des parcours thématiques associant experts nationaux, formateurs académiques et médiateurs de Réseau Canopé.

CHIFFRES CLÉS

Près de **27 000** personnels ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2025-2026.

3 850 formations mises en œuvre dans le premier et le second degrés.

93 formations d'initiative locale déployées au plus près des besoins des équipes.

777 AESH formés dans le cadre de la formation statutaire en 2025-2026.

819 AESH ayant suivi des modules de formation continue en 2025-2026.

63 enseignants engagés en 2026-2027 dans la formation préparant au CAPPEI.

393 nouveaux assistants d'éducation formés en 2025-2026.

Près de **400** enseignants contractuels nouvellement recrutés accompagnés dans leur entrée dans le métier.



3.3 Accompagner les carrières et développer les talents

L'évolution des métiers de l'Éducation nationale appelle un accompagnement renforcé des personnels tout au long de leur parcours professionnel.

Prise de fonction, mobilité, reconversion, retour à l'emploi, reclassement, évolution de carrière : ces étapes nécessitent des réponses individualisées, construites à partir des compétences, des besoins et des projets de chaque agent.

Inscrite dans la feuille de route académique des ressources humaines, cette politique vise à sécuriser les transitions professionnelles, à valoriser les compétences acquises et à offrir à chacun des perspectives d'évolution dans un cadre mieux accompagné.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Déploiement de la nouvelle feuille de route académique Qualité de vie et conditions de travail.
- Mise en service d'une nouvelle application du Registre santé et sécurité au travail.
- Diffusion du guide académique Santé et sécurité au travail 2026 auprès de l'ensemble des personnels.
- Renforcement de l'accompagnement des situations de violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes grâce à la cellule académique VDHA.
- Poursuite de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire.
- Développement de l'action sociale en faveur des personnels.

UNE POLITIQUE RH DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES PERSONNELS

L'académie poursuit le développement d'une politique de ressources humaines fondée sur la proximité, l'écoute et l'accompagnement individualisé.

Les conseillers RH de proximité accompagnent les personnels dans leurs projets d'évolution professionnelle, leurs démarches de mobilité, leurs souhaits de reconversion ou les étapes sensibles de leur parcours.

Cet accompagnement permet d'identifier les compétences acquises, de clarifier un projet professionnel et de mobiliser les dispositifs adaptés à chaque situation. Il contribue également à renforcer l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale, en donnant davantage de visibilité aux possibilités d'évolution tout au long de la carrière.





L'EEAS : accompagner la construction d'un nouveau projet professionnel

L'Espace d'entraînement et d'appui aux services constitue l'une des innovations de la politique académique d'accompagnement des parcours professionnels.

Chaque parcours est construit à partir de la situation de l'agent, de ses compétences, de ses besoins de formation et de son projet d'évolution. L'accompagnement combine des temps d'analyse, des apports formatifs et des mises en situation dans des environnements professionnels concrets.

Ce dispositif repose sur une logique de sécurisation et de valorisation : il s'agit d'aider l'agent à identifier ce qu'il sait déjà faire, à développer de nouvelles compétences et à se projeter progressivement vers une fonction adaptée.

SÉCURISER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

La rentrée 2026 marque une nouvelle étape avec la création de l'Espace d'entraînement et d'appui aux services (EEAS).

Ce dispositif s'adresse aux personnels confrontés à une transition professionnelle, notamment dans le cadre :

- d'une période préparatoire au reclassement ;
- d'un poste adapté de courte durée ;
- d'un retour progressif à l'activité ;
- d'un projet d'évolution vers de nouvelles fonctions.

L'EEAS propose un accompagnement individualisé qui associe évaluation des compétences, identification des besoins de formation, mises en situation professionnelles et construction progressive d'un nouveau parcours.

Les agents peuvent ainsi expérimenter des activités au sein des services académiques, des établissements ou d'autres environnements professionnels afin de développer de nouvelles compétences dans un cadre accompagné.

Cette approche permet de mieux sécuriser les parcours, de reconnaître les compétences transférables et de préparer les agents à l'exercice de nouvelles fonctions lorsque leur situation professionnelle le nécessite.



Cellule académique VDHA : écouter, orienter, accompagner

La cellule académique de lutte contre les violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes s'inscrit dans la politique de qualité de vie et de conditions de travail portée par l'académie.

Elle propose un accueil confidentiel aux personnels victimes ou témoins d'une situation relevant de son champ de compétence. Elle permet d'écouter, d'analyser la situation, d'orienter les personnes concernées et de coordonner l'accompagnement avec les services compétents.

Ses missions reposent sur plusieurs principes :

- garantir un premier niveau d'écoute confidentiel ;
- qualifier la situation signalée ;
- orienter les personnels vers les interlocuteurs adaptés ;
- coordonner l'accompagnement lorsque plusieurs services doivent être mobilisés ;
- transmettre les signalements aux autorités compétentes lorsque la situation le nécessite et que l'anonymat est levé.

En 2025-2026, la cellule VDHA a reçu :

- 109 sollicitations ;
- 64 situations relevant directement de son champ de compétence ;
- 25 signalements transmis aux autorités compétentes après levée de l'anonymat.

Ce dispositif renforce la capacité de l'académie à mieux repérer, traiter et accompagner les situations sensibles, dans un cadre sécurisé pour les personnels.

Cette politique est complétée par les évolutions de l'action sociale et de la protection sociale complémentaire, qui contribuent à renforcer l'accompagnement des personnels tout au long de leur parcours professionnel.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'attractivité des métiers ne dépend pas seulement du recrutement. Elle repose aussi sur la qualité de l'accompagnement proposé aux personnels, les conditions d'exercice et la capacité de l'institution à prévenir les situations de fragilité professionnelle.

À la rentrée 2026, une nouvelle feuille de route académique Qualité de vie et conditions de travail viendra structurer cette action. Elle s'appuie sur plusieurs leviers :

- une démarche expérimentale conduite dans un établissement pilote ;
- le renforcement du dialogue avec les acteurs de la prévention ;
- la diffusion du guide académique Santé et sécurité au travail 2026 ;
- le déploiement d'une nouvelle application du Registre santé et sécurité au travail, permettant aux personnels de signaler plus facilement une situation et d'en suivre le traitement.

REPÈRES

La politique RH académique repose sur quatre priorités :

- accompagner les parcours professionnels ;
- sécuriser les transitions et les mobilités ;
- développer les ressources humaines de proximité ;
- valoriser les compétences des personnels.

CHIFFRES CLÉS

Cellule académique VDHA

109 sollicitations adressées à la cellule en 2025-2026.

64 situations relevant directement de son champ de compétence.

25 signalements transmis aux autorités compétentes après levée de l'anonymat.

Qualité de vie et conditions de travail

1 établissement pilote engagé dans une démarche QVCT à la rentrée 2026.

1 nouvelle application RSST déployée à la rentrée 2026.





3.4 Garantir la continuité des enseignements et le remplacement des professeurs

Assurer la continuité des enseignements est une priorité pour l'académie de Nancy-Metz. Chaque absence appelle une réponse adaptée, selon sa durée, la discipline concernée, les ressources disponibles et les contraintes propres à chaque territoire.

Cette organisation repose sur trois modalités complémentaires :

- le remplacement de courte durée, organisé au sein des établissements ;
- le remplacement de longue durée, mobilisant les services départementaux et le rectorat ;
- le remplacement à distance, utilisé lorsque le remplacement en présentiel ne peut être assuré dans des délais satisfaisants.

L'objectif est clair : limiter les heures non assurées, préserver la progression des apprentissages et éviter les ruptures dans le parcours des élèves.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Consolidation de la politique de remplacement de courte durée dans les établissements.
- Mobilisation des enseignants volontaires dans le cadre du Pacte enseignant.
- Maintien d'un haut niveau d'efficacité du remplacement de longue durée dans le premier et le second degrés.
- Recours ciblé au remplacement à distance dans les disciplines et les territoires où les besoins sont les plus difficiles à couvrir.
- Appui sur des ressources pédagogiques numériques, notamment au collège, pour renforcer la continuité des apprentissages.

RÉPONDRE RAPIDEMENT AUX ABSENCES

La nature du remplacement dépend de la durée de l'absence.

Pour les absences de courte durée, inférieures à deux semaines, la réponse est organisée directement au sein des établissements. Chaque établissement définit sa stratégie dans un plan annuel de remplacement de courte durée : choix des professeurs mobilisables, délais de mise en œuvre, modalités d'information des élèves et des familles, organisation des cours.

Les enseignants volontaires peuvent assurer ces remplacements dans le cadre du Pacte enseignant. Ils s'engagent alors à effectuer un minimum de neuf heures de remplacement de courte durée sur l'année scolaire.

L'objectif est de remplacer au plus vite le professeur absent, dans l'idéal par un enseignant de la même classe ou de la même discipline, afin d'assurer la meilleure continuité pédagogique possible. Lorsque cela n'est pas possible, un autre professeur peut être mobilisé pour maintenir le lien avec les apprentissages.

Des ressources numériques pédagogiques peuvent également être utilisées, notamment au collège, en français, en mathématiques et en histoire-géographie, avec les séquences proposées par le dispositif Program'cours du CNED.

Pour les absences de longue durée, supérieures à quinze jours, l'organisation relève des services départementaux de l'Éducation nationale dans le premier degré, en lien avec les inspecteurs de circonscription. Dans les collèges, lycées et lycées professionnels, le rectorat mobilise les moyens disponibles : enseignants titulaires remplaçants, personnels contractuels ou autres modalités adaptées à la situation.

Cette coordination permet d'apporter une réponse ajustée à la durée de l'absence, au niveau d'enseignement, à la discipline concernée et aux réalités locales.



LE PACTE ENSEIGNANT, UN LEVIER POUR LE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Le Pacte enseignant permet aux personnels volontaires (enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale) d'assurer des missions complémentaires indemnisées.

Chaque mission constitue une "brique" du Pacte. Certaines missions sont quantifiées en heures, comme le remplacement de courte durée ; d'autres sont forfaitisées sur l'année, notamment pour l'accompagnement ou l'innovation pédagogique.

Dans l'académie de Nancy-Metz, le Pacte constitue un levier important pour organiser et rémunérer le remplacement de courte durée. En 2025-2026, **12 200 unités** ont été utilisées, soit **83 %** des moyens consommés. Parmi elles, **41 %** ont servi à organiser et rémunérer des remplacements de courte durée.

À l'échelle académique, 34 % des enseignants étaient engagés dans le Pacte en 2025-2026 : 33 % dans le public et 40 % dans le privé sous contrat.

LE REMPLACEMENT À DISTANCE : UNE MODALITÉ COMPLÉMENTAIRE

Lorsque les contraintes géographiques, les besoins disciplinaires ou les difficultés de recrutement rendent le remplacement en

présentiel plus complexe, l'académie peut recourir au remplacement à distance.

Cette modalité s'appuie notamment sur des enseignants titulaires sur zone de remplacement, mobilisés pour assurer des cours à distance. Dans l'académie, ces enseignants sont appelés "TZR numériques".

Le remplacement à distance ne se substitue pas au remplacement classique. Il constitue une réponse complémentaire, mobilisée lorsque les autres solutions ne permettent pas de couvrir rapidement le besoin. Il permet ainsi de maintenir les enseignements dans des territoires ou des disciplines où les tensions de remplacement sont les plus fortes.

En 2025-2026, ce dispositif a mobilisé :

- **12 enseignants, dont 11 titulaires et 1 contractuel ;**
- **4 488 heures** d'enseignement assurées en visioconférence ;
- **63 établissements** bénéficiaires.

Les disciplines les plus concernées étaient l'allemand, l'anglais, l'histoire-géographie, les lettres et les mathématiques.

Cette organisation contribue à garantir la continuité des apprentissages et à limiter les ruptures de parcours pour les élèves, tout en apportant une réponse adaptée aux réalités des territoires.

REPÈRES

L'organisation du remplacement repose sur trois niveaux de réponse :

- le remplacement de courte durée, pour les absences inférieures à deux semaines ;
- le remplacement de longue durée, pour les absences supérieures à quinze jours ;
- le remplacement à distance, mobilisé de manière complémentaire lorsque le remplacement en présentiel est difficile à assurer.
- Le remplacement de courte durée est organisé au sein des établissements, dans le cadre d'un plan annuel. Le remplacement de longue durée est piloté par les services départementaux dans le premier degré et par le rectorat dans le second degré.



CHIFFRES CLÉS

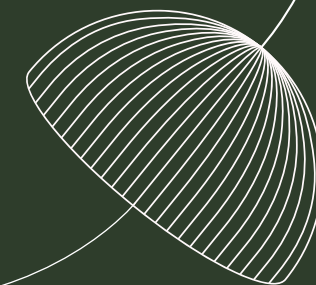
- 95,86 %** des cours assurés dans l'académie dans le cadre du remplacement de courte durée.
- 4,14 %** d'heures non assurées dans le cadre du remplacement de courte durée.
- 91,26 %** de taux d'efficacité du remplacement de longue durée dans le premier degré, contre **82 %** au niveau national.
- 94,4 %** de taux d'efficacité du remplacement de longue durée dans le second degré, contre **95,2 %** au niveau national.
- 12 200** unités Pacte utilisées, soit **83 %** des moyens consommés.
- 41 %** des unités Pacte utilisées consacrées au remplacement de courte durée.
- 34 %** des enseignants engagés dans le Pacte en 2025-2026.
- 12** enseignants mobilisés pour le remplacement à distance, dont **11** titulaires et **1** contractuel.
- 4 488** heures d'enseignement assurées en visioconférence.
- 63** établissements bénéficiaires du remplacement à distance.



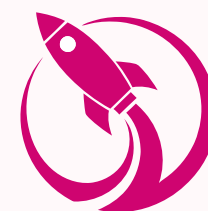
4

Innover et préparer l'école de demain

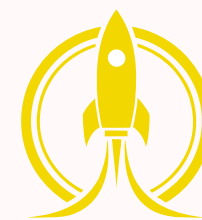
Cette partie éclaire les **trois axes** du Projet stratégique académique en montrant comment l'innovation, le numérique, la transition écologique et les liens avec le monde économique préparent l'École de demain.



AXE 1



AXE 2



AXE 3



AXE 1



AMBITION & MOBILITÉ

AXE 3



BIEN-ÊTRE & CLIMAT



4.1 Développer les usages du numérique éducatif et de l'intelligence artificielle

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS NUMÉRIQUES DE L'ÉCOLE

Le numérique transforme durablement les façons d'enseigner, d'apprendre, de coopérer et d'accéder aux connaissances. L'intelligence artificielle accélère ces évolutions et ouvre de nouvelles possibilités pour accompagner les élèves, adapter les apprentissages et enrichir les pratiques pédagogiques.

Face à ces transformations, l'académie de Nancy-Metz développe une stratégie fondée sur quatre priorités : renforcer les compétences numériques des élèves, accompagner les personnels dans l'évolution de leurs pratiques, expérimenter et évaluer les nouveaux usages avant leur diffusion et promouvoir un numérique responsable, éthique et inclusif.

Pilotée par la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE), cette politique associe recherche, expérimentation, formation et accompagnement des équipes. L'enjeu n'est pas de multiplier les outils, mais d'identifier les usages qui apportent une réelle plus-value pédagogique et de donner aux élèves comme aux personnels les moyens de comprendre et de maîtriser les transformations en cours.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Déploiement progressif du plan académique de formation aux usages de l'intelligence artificielle pour les enseignants et les conseillers principaux d'éducation.
- Lancement de l'opération académique « Clic & Déclic », consacrée à la citoyenneté numérique et à la cybersécurité.
- Développement des premières actions issues des travaux de l'Observatoire académique de l'intelligence artificielle.
- Élargissement des missions des laboratoires numériques, désormais ouverts aux enseignants, aux élèves et aux familles.
- Évolution des missions des Ambassadrices et Ambassadeurs du Numérique pour intégrer les enjeux liés à l'intelligence artificielle.

OBSERVER, EXPÉRIMENTER ET ÉVALUER LES USAGES

Pour accompagner les transformations numériques, l'académie s'appuie sur une démarche associant recherche, observation de terrain, expérimentation et évaluation. L'enjeu est de mieux comprendre les pratiques réelles, d'identifier les usages présentant un intérêt pédagogique et d'aider les équipes à s'en emparer de manière progressive et responsable.

Créé en 2025, l'Observatoire académique de l'intelligence artificielle réunit chercheurs, universitaires, inspecteurs, personnels de direction, enseignants et experts du numérique. Son comité scientifique, installé en 2026, contribue à éclairer les orientations académiques et à accompagner le développement de pratiques adaptées aux enjeux éducatifs.

Cette démarche s'appuie notamment sur l'enquête IA2GE, consacrée aux usages de l'intelligence artificielle dans les écoles et les établissements. Près de **1 600 enseignants** et **1 000 élèves** ont été interrogés sur leurs pratiques, leurs attentes et leurs besoins. Les résultats nourrissent les travaux de l'Observatoire et permettent d'ajuster les ressources, les expérimentations et les parcours de formation proposés aux personnels.

REPÈRES

L'Observatoire académique de l'intelligence artificielle :

- créé en 2025 ; un comité scientifique installé en 2026 ;
- des chercheurs, universitaires et professionnels de l'éducation associés aux travaux ;
- une démarche fondée sur la recherche, l'observation des usages, l'expérimentation et l'évaluation.

**FORMER LES PERSONNELS POUR
ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS**

L'intelligence artificielle ne constitue pas seulement une évolution technologique. Elle interroge les pratiques pédagogiques, les modalités d'apprentissage, l'évaluation, la production des savoirs et l'exercice de l'esprit critique.

L'académie déploie progressivement un plan de formation destiné aux enseignants et aux conseillers principaux d'éducation. Il vise à leur permettre de comprendre le fonctionnement de ces outils, d'en identifier les apports comme les limites, et de construire des usages pédagogiques adaptés, responsables et sécurisés.

À terme, **30 000 enseignants et conseillers principaux d'éducation** sont concernés par ce déploiement, complété par des ressources accessibles en autoformation.

**DÉVELOPPER UNE CITOYENNETÉ
NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

Former les élèves au numérique ne consiste pas seulement à leur apprendre à utiliser des outils. Il s'agit aussi de leur donner les repères nécessaires pour comprendre les environnements dans lesquels ils évoluent, protéger leurs données personnelles, identifier les risques liés aux usages en ligne, exercer leur esprit critique et adopter des comportements responsables.

L'académie développe des actions consacrées à la cybersécurité, à la prévention du cyberharcèlement, à l'éducation aux médias et à l'information, à la protection des données personnelles et à la compréhension des enjeux liés à l'intelligence artificielle.

À la rentrée 2026, cette dynamique sera renforcée par le lancement de l'opération académique « Clic & Déclic ». Elle proposera des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté numérique afin d'aider les élèves à mieux comprendre leurs usages, à identifier les risques et à développer leur esprit critique.



**DES LABORATOIRES POUR EXPÉRIMENTER
ET PARTAGER**

L'académie s'appuie également sur un réseau de laboratoires numériques qui accompagne les équipes dans la conception et l'expérimentation de projets pédagogiques.

Ces espaces permettent aux enseignants de découvrir de nouveaux usages, de tester des ressources, de produire des contenus et de partager leurs pratiques. Leur action s'élargit progressivement à l'ensemble de la communauté éducative, avec l'accueil d'élèves et de familles autour des enjeux liés au numérique et à l'intelligence artificielle.



**Le Territoire Numérique Éducatif
des Vosges : expérimenter à
l'échelle d'un territoire**

Le Territoire Numérique Éducatif des Vosges constitue l'une des principales expérimentations conduites dans l'académie en matière de numérique éducatif.

Le dispositif associe équipement des écoles et des établissements, accompagnement des familles, formation des enseignants et développement de ressources pédagogiques. Son objectif est de favoriser la réussite des élèves tout en réduisant les inégalités d'accès et d'usage du numérique.

Au terme de sa première phase, le dispositif a accompagné 417 écoles et établissements et concerné 60 000 élèves et 4 800 enseignants.

Cette expérimentation permet aujourd'hui de tirer des enseignements sur les conditions de développement des usages numériques, l'accompagnement des équipes et la place des familles dans l'éducation au numérique

DES ÉLÈVES ACTEURS DU NUMÉRIQUE

L'académie s'appuie également sur l'engagement des élèves pour développer une culture numérique responsable.

Lancé en 2023, le dispositif des Ambassadrices et Ambassadeurs du Numérique mobilise **384 élèves**, dont **189 filles**, répartis dans **31 collèges** et **14 lycées**. Ils accompagnent leurs camarades dans les usages du numérique, participent à des actions de sensibilisation, réalisent des tutoriels, animent des ateliers et contribuent à des projets collaboratifs, notamment des webTV, des webradios et des productions numériques.

À compter de la rentrée 2026, leurs missions évoluent pour intégrer les enjeux liés à l'intelligence artificielle. L'objectif est d'aider les élèves à questionner les outils qu'ils utilisent, à comprendre leur fonctionnement et leurs limites et à développer des usages actifs, critiques et responsables.

**LE NUMÉRIQUE AU SERVICE
DE L'INCLUSION**

Le numérique constitue également un levier pour répondre à certains besoins éducatifs et faciliter l'accès aux apprentissages.

L'académie développe notamment FLORA, une ressource numérique destinée aux élèves allophones nouvellement arrivés. Elle permet de proposer des activités adaptées à leurs besoins linguistiques et de soutenir leur progression dans la maîtrise du français, en complément de l'accompagnement assuré par les équipes pédagogiques.



CHIFFRES CLÉS

1 600 enseignants et **1 000** élèves interrogés dans le cadre de l'enquête IA2GE.

30 000 enseignants et CPE concernés à terme par le déploiement de la formation aux usages de l'intelligence artificielle.

17 laboratoires numériques dans l'académie.

385 projets pédagogiques accompagnés par le réseau des laboratoires numériques.

417 écoles et établissements accompagnés dans le cadre du TNE des Vosges.

60 000 élèves et **4 800** enseignants concernés par le TNE des Vosges.

384 Ambassadrices et Ambassadeurs du Numérique, dont **189** filles, engagés dans **31** collèges et **14** lycées.





4.2 Éduquer aux enjeux du développement durable

L'éducation au développement durable prépare les élèves à comprendre les grands défis environnementaux et à devenir des citoyens capables d'agir concrètement en faveur de la transition écologique.

La transition écologique constitue l'un des grands défis de notre siècle. L'École a un rôle essentiel pour permettre aux élèves d'en comprendre les enjeux, de développer leur esprit critique et d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour construire un avenir plus durable.

Dans l'académie de Nancy-Metz, cette ambition se traduit par une politique éducative globale qui associe les enseignements, les projets pédagogiques, l'engagement des élèves, les partenariats territoriaux et la formation des personnels. De la maternelle au lycée, les élèves sont amenés à observer, expérimenter, débattre et agir à travers des projets qui donnent du sens aux apprentissages et les rendent acteurs de la transition écologique.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Poursuite de l'accompagnement des écoles et établissements vers l'objectif national de 100 % d'établissements labellisés E3D - École ou Établissement en démarche globale de développement durable à l'horizon 2030.
- Renforcement des démarches E3D avec une montée en puissance des labels de niveau 2 et 3 ainsi que des labellisations de réseaux.
- Poursuite du déploiement des Aires terrestres éducatives sur l'ensemble du territoire académique, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité.
- Développement des simulations de Conférences des Parties, dites COP, proposées aux collégiens et lycéens.

UNE ACADÉMIE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'éducation au développement durable irrigue désormais l'ensemble de la vie des écoles et des établissements.

Aujourd'hui, **62 % des écoles, collèges et lycées** de l'académie disposent d'un label E3D valide, témoignant d'un engagement collectif en faveur de la transition écologique. Cette démarche valorise les établissements qui inscrivent le développement durable au cœur de leur projet d'école ou d'établissement, associent les élèves à la conduite des projets et développent des partenariats avec les collectivités, les associations et les acteurs du territoire. L'objectif est désormais d'accompagner la montée en qualité des démarches engagées, en favorisant l'accès aux labels de **niveau 2 et 3** ainsi que le développement des labellisations de réseaux, dans la perspective de l'objectif national de **100 % d'établissements labellisés** à l'horizon 2030.

À la rentrée 2026, l'académie poursuit cette dynamique en accompagnant les établissements vers des démarches toujours plus ambitieuses, avec un objectif national clair : atteindre 100 % d'établissements labellisés d'ici 2030.



FORMER DES CITOYENS CAPABLES D'AGIR

L'éducation au développement durable prend tout son sens lorsqu'elle place les élèves en situation d'agir.

Les Aires terrestres éducatives permettent ainsi aux élèves, du CE2 au lycée, de gérer collectivement un espace naturel de proximité. Encadrés par leurs enseignants et des partenaires spécialisés, ils observent les écosystèmes, réalisent des inventaires, débattent des choix de gestion et prennent des décisions collectives en faveur de la biodiversité.

Les Aires terrestres éducatives (ATE) permettent aux élèves de gérer collectivement un espace naturel proche de leur établissement, accompagné par leurs enseignants et des partenaires de l'éducation à l'environnement. De l'école primaire au lycée, ces projets développent les connaissances scientifiques, le sens des responsabilités, la coopération et la compréhension des enjeux liés à la biodiversité. Conduites en partenariat avec l'Office français de la biodiversité,

elles illustrent une pédagogie fondée sur l'observation, l'expérimentation et l'engagement des élèves au service de leur territoire.

Au collège des Deux Sarres à Lorquin (57), cette démarche, engagée depuis 2021, est devenue un véritable support d'apprentissage pluridisciplinaire. Les élèves y développent leurs connaissances scientifiques, leur sens des responsabilités et leur capacité à coopérer autour d'un projet concret au service de leur territoire.

L'académie encourage également les élèves à débattre des grands enjeux environnementaux à travers plusieurs simulations de Conférences des Parties (COP), organisées notamment dans le cadre du Festival international de géographie de Saint-Dié (88), des COP des collèges « La Main à la pâte » ou encore de la COP académique des lycéens. Ces mises en situation permettent aux jeunes de mieux comprendre les négociations internationales sur le climat, d'exercer leur esprit critique et de développer leurs compétences orales d'argumentation.



Le Prix de l'action éco-déléguée : des élèves acteurs de la transition écologique

Chaque année, le Prix de l'action éco-déléguée valorise les initiatives conduites par les élèves en faveur du développement durable.

Les écoles et établissements réalisent une courte vidéo présentant un projet porté par leurs éco-délégués. Les productions sont d'abord sélectionnées au niveau académique avant de concourir au niveau national.

En 2026, les lauréats académiques sont l'école de Gironcourt-sur-Vraine, le collège Vautrin-Lud de Saint-Dié-des-Vosges et le lycée Jacques-Marquette de Pont-à-Mousson.

Ces récompenses illustrent l'engagement des élèves dans des projets concrets au service de la transition écologique et encouragent la poursuite des actions engagées dans les établissements.



ACCOMPAGNER LES PERSONNELS POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

La réussite de cette politique repose également sur l'accompagnement des équipes éducatives.

L'École académique de la formation continue propose un cycle entièrement consacré à l'éducation au développement durable, organisé autour de cinq parcours complémentaires : comprendre les enjeux écologiques, enseigner la transition, s'engager collectivement, apprendre hors les murs et agir concrètement pour la transition.

Ces formations permettent aux personnels de développer une culture commune de la transition écologique, de renforcer les approches interdisciplinaires et de construire des projets pédagogiques ambitieux au bénéfice des élèves. Elles s'appuient sur de nombreux partenaires, parmi lesquels la Maison pour la Science, Réseau Canopé, Teragir, la MGEN ou encore le réseau LorEEN.

CHIFFRES CLÉS

62 % des écoles, collèges et lycées disposent d'un label E3D valide.

Objectif national : **100 %** d'établissements labellisés à l'horizon 2030.

Déploiement des Aires terrestres éducatives sur l'ensemble du territoire académique.

Développement des COP scolaires proposées aux collégiens et lycéens.

Prix académique de l'action éco-déléguée organisé chaque année dans les catégories école, collège et lycée.





4.3 Renforcer les liens entre l'École et le monde économique

Les rencontres avec les professionnels permettent aux élèves de découvrir les métiers, d'élargir leurs perspectives et de construire progressivement leur projet d'avenir.

Préparer les jeunes à leur avenir, c'est leur permettre de mieux comprendre le monde économique qui les entoure.

L'académie de Nancy-Metz développe une politique ambitieuse de rapprochement entre l'École et le monde professionnel afin de favoriser la réussite des élèves, de développer leur ambition et de faciliter leur insertion.

Pilotée par la Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale, continue et à l'apprentissage (DRAFPICA), cette politique s'appuie sur un réseau dense de partenaires associant entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur, chambres consulaires, associations et acteurs économiques du territoire.

Elle permet aux élèves de multiplier les expériences concrètes, de découvrir des métiers souvent méconnus et d'enrichir progressivement leur parcours d'orientation, tout en accompagnant les établissements dans le développement de partenariats durables.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Renforcement des partenariats entre l'École et le monde économique.
- Développement des actions conduites par les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE).
- Consolidation du rôle des 66 Bureaux des entreprises dans les lycées professionnels, au service des partenariats, des périodes de formation en milieu professionnel et de l'insertion des élèves.
- Développement des actions consacrées aux métiers d'avenir, notamment dans le domaine de la transition énergétique.
- Renforcement des parcours de découverte des métiers et de l'entrepreneuriat.



UNE RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE AU SERVICE DE L'AMBITION DES ÉLÈVES

Au sein de la Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale, continue et à l'apprentissage (DRAFPICA), la Relation École-Entreprise (REE) développe et anime les partenariats entre l'Éducation nationale, les entreprises, les associations et les acteurs économiques du territoire afin de favoriser la réussite des élèves, leur découverte des métiers et leur insertion professionnelle.

Chaque année, cette politique bénéficie à près de **50 000 élèves** et **4 000 enseignants** grâce à des milliers d'actions organisées dans toute l'académie : visites d'entreprises, témoignages de professionnels, stages thématiques, concours, projets d'entrepreneuriat, forums, plateformes numériques ou encore découvertes des secteurs d'activité porteurs.

En rapprochant l'École du monde économique, la REE contribue à donner du sens aux apprentissages, à développer l'ambition des élèves et à mieux préparer leur avenir professionnel.

Les partenariats permettent aux élèves de découvrir concrètement les métiers et les compétences attendues dans le monde professionnel.

UN RÉSEAU TERRITORIAL AU SERVICE DES PARCOURS

L'académie s'appuie sur un réseau structuré de partenaires répartis sur l'ensemble du territoire.

Les **17 Comités Locaux École-Entreprise** (CLEE) favorisent les coopérations de proximité entre établissements scolaires, entreprises et collectivités. En 2025-2026, ils ont permis à plus de **12 000 élèves** de participer à des actions de découverte des métiers, de visites d'entreprises et de rencontres avec des professionnels.

Cette dynamique est complétée par les 66 Bureaux des entreprises implantés dans les lycées professionnels. Véritables interfaces entre les établissements et le monde économique, ils développent les relations avec les employeurs, facilitent l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel, accompagnent les élèves dans leur recherche de stage ou d'emploi et renforcent les liens avec les entreprises du territoire.

L'académie s'appuie également sur **10 Campus des métiers et des qualifications**,

qui fédèrent établissements de formation, enseignement supérieur, laboratoires de recherche, collectivités et entreprises autour des filières stratégiques du territoire afin de mieux répondre aux besoins en compétences des secteurs économiques.

Enfin, les premières communautés de pratiques Bac professionnel-BTS favorisent la coopération entre les équipes pédagogiques afin de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études. Elles contribuent à renforcer le continuum de formation entre le lycée professionnel et le brevet de technicien supérieur, en particulier dans les filières en tension.

REPÈRES

Le réseau académique École-Entreprise comprend :

- **17 Comités Locaux École-Entreprise.**
- **66 Bureaux des entreprises.**
- **10 Campus des métiers et des qualifications.**



Découvrir les métiers de la transition énergétique

Afin d'accompagner les évolutions économiques et les besoins en compétences des filières d'avenir, l'académie développe de nouveaux partenariats avec les entreprises.

En 2025-2026, une expérimentation conduite avec le groupe EDF a permis à des élèves de trois collèges de la région académique Grand Est de découvrir les métiers de la transition énergétique à travers des rencontres avec des professionnels, des visites de sites industriels et des activités pédagogiques.

Cette action illustre la diversité des partenariats développés par la Relation École-Entreprise, qui mobilise également entreprises, associations et réseaux professionnels afin de proposer aux élèves des expériences concrètes en lien avec les métiers d'aujourd'hui et de demain.

CHIFFRES CLÉS

50 000 élèves bénéficiaires d'actions École-Entreprise.

4 000 enseignants concernés.

12 000 élèves bénéficiaires d'actions conduites par les CLEE.

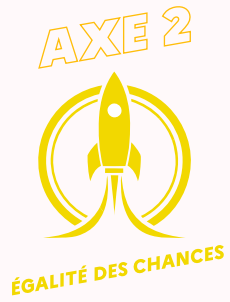
8 200 élèves participants à la Semaine École-Entreprise.

6 000 élèves participants à la Semaine de l'industrie.

17 Comités Locaux École-Entreprise (CLEE).

66 Bureaux des entreprises.

10 Campus des métiers et des qualifications.



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2026

- Poursuite de l'accompagnement des équipes engagées dans des démarches d'innovation pédagogique.
- Renforcement des résidences pédagogiques et des formations de proximité.
- Développement des démarches d'analyse de pratiques professionnelles.
- Valorisation des projets ayant démontré leur efficacité.
- Diffusion des ressources et pratiques innovantes à l'échelle académique.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIFS DE TRAVAIL

L'innovation pédagogique prend des formes très diverses selon les territoires et les établissements : organisation des apprentissages, coopération entre enseignants, aménagement des espaces, développement des compétences psychosociales, climat scolaire, différenciation pédagogique ou usages raisonnés du numérique.

L'académie accompagne ces démarches dans une logique d'amélioration continue. Les équipes peuvent bénéficier de formations d'initiative locale, d'observations croisées, de temps d'analyse de pratiques, de résidences pédagogiques ou d'un accompagnement par Réseau Canopé.

La démarche Collèges en progrès illustre cette méthode. Déployée auprès de seize collèges de l'académie, elle repose sur un accompagnement pluriannuel construit avec les établissements, à partir de leurs besoins propres. Elle constitue un levier structurant pour faire évoluer les pratiques, améliorer les apprentissages et renforcer durablement le climat scolaire.

4.4 Innover au service des apprentissages

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

Préparer l'École de demain, ce n'est pas seulement déployer de nouveaux outils ou de nouveaux dispositifs. C'est aussi accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques afin de répondre plus efficacement aux besoins des élèves.

Dans l'académie de Nancy-Metz, l'innovation pédagogique repose sur une démarche simple : partir des besoins du terrain, expérimenter des réponses adaptées, analyser leurs effets et partager les pratiques qui fonctionnent.

Cette dynamique mobilise les équipes pédagogiques, les corps d'inspection, l'École académique de la formation continue, Réseau Canopé et les services académiques afin d'accompagner les établissements au plus près de leurs réalités.



BBEE : mesurer le bien-être pour mieux agir

Lauréat du Prix académique de l'innovation pédagogique 2025, le projet BBEE (Baromètre du Bien-Être à l'École), développé au collège André-Malraux de Senones, permet d'associer les élèves à l'évaluation du climat scolaire afin d'adapter les actions conduites par les équipes éducatives. Cette démarche illustre une innovation pédagogique fondée sur l'observation, l'évaluation et l'amélioration continue des pratiques.

REPÈRES

repose sur quatre principes :

- partir des besoins des élèves et des équipes,
- expérimenter dans des conditions réelles,
- analyser les effets observés,
- partager les pratiques transférables.



CHIFFRES CLÉS

Les quatre départements de l'académie concernés.

Des résidences pédagogiques et formations d'initiative locale organisées au plus près des besoins des établissements.

Un accompagnement mobilisant les corps d'inspection, l'École académique de la formation continue et Réseau Canopé.

1^{er} prix académique de l'innovation pédagogique 2025 attribué au projet BBEE du collège André-Malraux de Senones.





5

Les territoires en action



Anticiper l'École de demain avec les territoires

En Meurthe-et-Moselle, l'expérimentation carte scolaire permet d'anticiper les évolutions démographiques et de construire avec les territoires une vision partagée de l'organisation scolaire.

Comment continuer à offrir un service public d'éducation de qualité dans un contexte de baisse durable du nombre d'élèves ?

En Meurthe-et-Moselle, cette question fait l'objet d'une expérimentation nationale conduite avec les territoires.

Le département fait partie des **18 départements pilotes** engagés dans l'expérimentation carte scolaire. Cette démarche vise à dépasser une logique d'ajustement annuel pour inscrire l'organisation scolaire dans une perspective pluriannuelle, à partir des évolutions démographiques et des réalités propres à chaque territoire.

Pour accompagner cette réflexion, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale s'appuie sur l'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales. Co-présidé par le préfet et l'IA-DASEN, cet observatoire constitue un espace de dialogue entre l'État, l'Éducation nationale, les élus et les partenaires locaux.

En mai 2026, une réunion plénière de l'Observatoire a permis de présenter l'expérimentation carte scolaire, les évolutions démographiques attendues à dix ans et les enjeux de maillage territorial d'un service public d'éducation élargi à la petite enfance, au périscolaire et à l'extrascolaire. Le Conseil départemental et la Région ont également été associés à la réflexion, la baisse démographique ayant vocation à se répercuter, à terme, sur les collèges et les lycées.

Cette démarche s'est poursuivie en juin 2026 avec quatre réunions d'arrondissement organisées à Briey, Nancy, Toul et Lunéville.

Elles ont réuni les élus des communes avec ou sans école, les présidents d'intercommunalités, les représentants des syndicats scolaires, les associations de maires, des représentants du Conseil départemental, des parlementaires ou leurs représentants, aux côtés des inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale, du DASEN, des sous-préfets et des services préfectoraux.

Ces temps d'échange ont permis de partager les prévisions démographiques à l'échelle du département, des intercommunalités et, lorsque cela était nécessaire, des communes. L'objectif est de construire un diagnostic commun pour favoriser le dialogue sur des projets à trois, cinq ou dix ans autour du maillage territorial.

Les échanges ont principalement porté sur la baisse démographique, les transports scolaires, le périscolaire, l'extrascolaire et la petite enfance. Ils permettent d'identifier les besoins, les contraintes locales, mais aussi les leviers d'action possibles pour construire des réponses adaptées à chaque territoire.

La dynamique se poursuivra dès septembre 2026 avec des réunions locales animées par les inspectrices et inspecteurs de circonscription. Elles permettront d'approfondir certaines situations, d'identifier les interlocuteurs les plus pertinents et d'accompagner les projets de territoire.

L'enjeu est d'anticiper les évolutions plutôt que de les subir, tout en recherchant les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves, des familles et des territoires. L'expérimentation poursuit ainsi trois ambitions : maintenir une offre éducative de qualité, accompagner les territoires confrontés à la déprise démographique et contribuer, avec l'ensemble des partenaires, à renforcer leur attractivité.

REPÈRES

L'expérimentation carte scolaire repose sur une méthode en trois temps :

- observer les évolutions démographiques et scolaires ;
- partager un diagnostic commun avec les élus et les partenaires ;
- construire avec les territoires une organisation scolaire pensée à trois, cinq ou dix ans.

L'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales permet de croiser les données démographiques, les effectifs scolaires, les mobilités, les temps de transport et les réalités locales.

En Meurthe-et-Moselle, les projections départementales concernent 521 écoles publiques et s'inscrivent dans un horizon allant jusqu'à 2035.

CHIFFRES CLÉS

18 départements pilotes engagés dans l'expérimentation carte scolaire.

521 écoles publiques concernées par les projections départementales en Meurthe-et-Moselle.

Des projections démographiques établies jusqu'en **2035** afin d'anticiper les évolutions des effectifs.

1 réunion plénière de l'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales organisée en mai 2026.

4 réunions d'arrondissement organisées en juin 2026 à Briey, Nancy, Toul et Lunéville.

268 élus participants :

67 à Briey, **86** à Nancy, **64** à Toul et **51** à Lunéville.





Construire une véritable continuité éducative autour de chaque enfant

Comment mieux accompagner un enfant lorsqu'il rencontre des difficultés, non seulement à l'école, mais aussi pendant les temps périscolaires ou extrascolaires ? C'est à cette question que répond le département de la Meuse en développant une organisation inédite associant l'ensemble des acteurs éducatifs.

À l'initiative du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), une méthode de travail commune a été mise en place afin de renforcer les liens entre les écoles, les accueils collectifs de mineurs, les collectivités territoriales, les familles et les professionnels du médico-social. L'objectif est de construire un accompagnement cohérent de l'enfant tout au long de sa journée, quels que soient les lieux où il évolue.

Cette coopération s'appuie notamment sur les Pôles d'appui à la scolarité (PAS) et sur l'Équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), qui interviennent conjointement pour analyser les besoins des élèves, proposer des réponses adaptées et accompagner aussi bien les équipes pédagogiques que les personnels intervenant sur les temps périscolaires. Les réponses élaborées prennent ainsi en compte l'ensemble des temps de vie de l'enfant afin d'assurer une véritable continuité éducative.

Au-delà de cet accompagnement individualisé, le SDJES développe depuis la rentrée 2025 une politique de professionnalisation des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs. Les « Rendez-vous du SDJES », organisés régulièrement en visioconférence, permettent de diffuser une

culture commune autour de la protection de l'enfance, de la prévention du harcèlement, de l'accueil des enfants à besoins particuliers, des procédures de signalement et de la qualité éducative des accueils.

En articulant les compétences de l'Éducation nationale, des collectivités, des structures périscolaires et des partenaires médico-sociaux, la Meuse expérimente une organisation qui dépasse le seul cadre scolaire. Cette approche globale contribue à sécuriser les parcours des enfants, à renforcer la coopération entre professionnels et à garantir une meilleure continuité éducative au bénéfice des familles.

REPÈRES

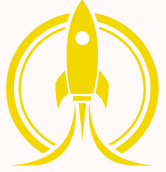
- Environ **80 organisateurs** d'accueils collectifs de mineurs sont accompagnés tout au long de l'année scolaire.
- Près de **200 organisateurs** sont suivis pendant la période estivale.
- Depuis la rentrée 2025, six «Rendez-vous du SDJES» ont permis de former et d'accompagner les organisateurs autour de la protection de l'enfance, de la prévention du harcèlement, de l'accueil des enfants à besoins particuliers et de la qualité éducative des accueils.
- Les PAS et les EMAS interviennent conjointement afin d'assurer une réponse coordonnée entre les temps scolaires et périscolaires.

AXE 1



AMBITION & MOBILITÉ

AXE 2



ÉGALITÉ DES CHANCES

MOSELLE



À Forbach, des femmes scientifiques inspirent les vocations de demain

Comment donner à des collégiens l'envie d'oser des études scientifiques ou numériques ? En leur permettant de rencontrer celles et ceux qui exercent déjà ces métiers.

C'est tout l'objectif de la Cordée de la réussite « Innov'Avenir », portée par le lycée Condorcet de Schoeneck. Dans un territoire où l'orientation est souvent influencée par un contexte socio-économique fragile, ce projet accompagne **160 collégiens** issus de **cinq établissements** afin d'élargir leurs perspectives et de leur faire découvrir les métiers de demain.

Le 5 février 2026 dernier, cette ambition a pris une dimension particulière lors d'une journée consacrée à la place des femmes dans les métiers scientifiques et du numérique. Chercheuses, entrepreneures et professionnelles sont venues partager leur parcours avec les élèves, témoignant de leurs réussites mais aussi des obstacles qu'elles ont parfois dû surmonter.

À travers leurs échanges, un même message est revenu : croire en ses capacités, oser se lancer et ne pas laisser les stéréotypes limiter ses ambitions.

Cette rencontre constitue l'un des temps forts d'un parcours construit tout au long de l'année. Les élèves participent également à des ateliers consacrés à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité, à la programmation ou à la réalité virtuelle. Ils découvrent des lieux d'innovation comme BLIIDA à Metz, le Digital Lab d'ArcelorMittal Florange ou encore le Luxembourg Science Center, afin de mieux comprendre les métiers et les compétences attendues dans les secteurs d'avenir.

Au-delà de la découverte des formations, la Cordée développe la curiosité, la confiance en soi et l'ambition scolaire des jeunes. Elle montre que l'orientation se construit progressivement, au fil des rencontres, des expériences et des projets.

POURQUOI CE PROJET EST EMBLÉMATIQUE DE LA MOSELLE ?

- Il agit dans un territoire où les enjeux d'orientation constituent un levier majeur d'égalité des chances.
- Il encourage les jeunes, et en particulier les filles, à envisager les métiers scientifiques et du numérique.
- Il associe établissements scolaires, enseignement supérieur, entreprises et professionnels autour d'un même objectif.
- Il a été mis à l'honneur par l'académie de Nancy-Metz pour la qualité de ses actions.

CHIFFRES CLÉS

11 têtes de Cordée en Moselle.

72 établissements engagés, dont **45** collèges et **27** lycées.

160 élèves accompagnés dans la Cordée « Innov'Avenir ».

5 collèges partenaires autour du lycée Condorcet de Schoeneck.



Le Projet BIN'S : Révolutionner le Lien École-Familles

Lauréat du Prix Territoria Or 2026 dans la catégorie « Transformation numérique », le dispositif BIN'S constitue l'une des réalisations emblématiques du Territoire numérique éducatif porté dans les Vosges. Il illustre la manière dont le numérique peut devenir un véritable levier de réussite éducative, d'accompagnement des familles et d'évolution des pratiques pédagogiques.

Déployé dans les écoles du département, BIN'S repose sur un principe simple : faire d'une même journée un temps d'apprentissage pour les élèves, de formation pour les enseignants et de découverte pour les familles.

Pendant que les élèves participent à des ateliers autour des apprentissages fondamentaux mobilisant des outils numériques (langage, mathématiques, programmation, webradio, stop motion...), les enseignants bénéficient d'une formation construite à partir des besoins de leur école et directement connectée aux situations observées en classe.

Les familles sont également associées à cette démarche. Des ateliers leur permettent de mieux comprendre les usages pédagogiques du numérique, de découvrir les outils utilisés par leurs enfants et d'échanger avec les équipes éducatives. Les collectivités territoriales participent elles aussi à cette dynamique afin d'accompagner le développement de services numériques utiles, accessibles et adaptés aux réalités du territoire.

Au-delà de cette journée, les écoles s'engagent dans un véritable projet pédagogique. Les équipes poursuivent le travail engagé avec les formateurs afin de faire évoluer durablement leurs pratiques au service des apprentissages des élèves.

Les premiers résultats témoignent de l'intérêt de cette démarche. Les équipes observent une forte adhésion des enseignants, une implication importante des familles ainsi qu'une augmentation des

projets pédagogiques mobilisant les ressources numériques. Cette dynamique suscite désormais l'intérêt d'autres territoires de l'académie.

CHIFFRES CLÉS

24 écoles ont déjà accueilli une journée BIN'S.

Plus de **200** parents ont participé aux ateliers proposés.

Dispositif lauréat du Prix Territoria Or 2026

Les grands rendez-vous de l'année scolaire 2026-2027

Calendrier prévisionnel

Ce calendrier présente les principaux temps forts déjà identifiés pour l'année scolaire 2026-2027.

Certaines manifestations nationales feront l'objet d'une confirmation ultérieure, en fonction du calendrier ministériel et des périodes de réserve applicables. Les dates indiquées comme prévisionnelles pourront donc être ajustées au cours de l'année.

2026

Septembre

Tout le mois de septembre 2026

- **Septembre rouge**
Lancement : 14 septembre 2026.

25 septembre

- **emo'SION Sport**
une rencontre sportive transfrontalière à destination d'élèves de plusieurs territoires (Lorraine, Luxembourg, Wallonie, Sarre et Rhénanie-Palatinat).

Octobre

2 octobre 2026

- **Journée académique de la santé :**
"Transformer l'École par la santé"

Du 2 au 4 octobre 2026

- **Festival international de géographie,**
à Saint-Dié-des-Vosges (88)
La 37^e édition du Festival international de géographie se tiendra à Saint-Dié-des-Vosges (88).

15 octobre 2026

- **Journée académique ErasmusDays et remise du label Euroscol**
Au lycée professionnel Cassin de Metz (57).

Novembre

Novembre 2026 – date nationale à confirmer

- **Journée nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire**

18 au 20 novembre 2026

- **Campus EMI transfrontalier sur le développement durable**
Au lycée Fabert de Metz (57), dans le cadre du projet Engagement'GR.

Du 19 au 21 novembre 2026

- **Oriaction, à Metz (57)**
Le salon se tiendra au Parc des expositions de Metz (57).

27 novembre 2026

- **Journée académique de prévention des violences sexistes et sexuelles**

Décembre

9 décembre 2026

- **Journée de la laïcité**

Décembre 2026 – date nationale à confirmer

- **Semaine des lycées professionnels**

2027

Janvier

21 janvier 2027

- **Journée de l'amitié franco-allemande**

Février

Février 2027 – date à confirmer

- **Safer Internet Day**
Temps fort consacré aux usages responsables du numérique, à la protection des données, à la prévention des risques en ligne et au développement de l'esprit critique des élèves.

Mars

Mars 2027 – date nationale à confirmer

- **Semaine de la presse et des médias dans l'École**

Mars 2027 – date nationale à confirmer

- **Semaine des mathématiques**

Printemps

Printemps 2027 – date nationale à confirmer

- **Semaine olympique et paralympique**

Printemps 2027 – date nationale à confirmer

- **Semaine des langues vivantes**

Mai

Mai 2027

- **Joli mois de l'Europe**

19 mai 2027

- **Séminaire « Mobilités apprenantes et transformantes »**
En coopération avec l'Inspé de Lorraine.



Lexique

ASE	Aide Sociale à l’Enfance
ATE	Aire Terrestre Éducative
BDS	Base de Données sociales
CAVL	Conseil Académique de la Vie Lycéenne
CLE	Classes et Lycées Engagés
CLEE	Comités Locaux École-Entreprise
CNRD	Concours National de la Résistance et de la Déportation
CRH	Conseiller Ressources Humaines
CRHP	Conseiller Ressources Humaines de Proximité
CVL	Conseil de la Vie Lycéenne
DAAC	Délégation Académique Artistique et Culturelle
DAVL	Délégation Académique Vie Lycéenne
DGESCO	Direction Générale de l’Enseignement Scolaire
DRAIO	Direction de la Région Académique à l’Information et à l’Orientation
DRAREIC	Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération
EAC	Education Artistique et Culturelle
EAFC	Ecole Académique de la Formation Continue
EDD	Education au Développement Durable
ENT	Espace Numérique de Travail
EVAR	Éducation à la Vie Affective et Relationnelle
EVARS	Éducation à la Vie Affective et Relationnelle et à la sexualité
GrAL	Groupe académique de lutte contre les LGBTphobies
LPE	Licence Professorat des Ecoles
NAH	Non Au Harcèlement
RSU	Rapport Social Unique
SDSA	Service de Défense et de Sécurité Académique
TER	Territoires Educatifs Ruraux
SNU	Service National Universel
VDHA	Violence Discrimination, Harcèlement et Agissements sexistes





**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.ac-nancy-metz.fr



communication@ac-nancy-metz.fr